

— | —
CONSORTIUM DU NORD (1911-1923)

Société Consortium du Nord (Groupement financier).
(*Le Messager du Rentier*, 22 février 1911)

Siège social, Lille, 17, rue Faidherbe. — Objet : Négociier, pour le compte de tiers, en France et à l'étranger, toutes opérations financières avec tous États, Villes, départements, sociétés, compagnies de chemins de fer ou de navigation, banquiers, administrations publiques ou privées.

Ces négociations consistent notamment :

À participer à toutes souscriptions et à toutes garanties de souscriptions pour la réalisation d'emprunts publics, émissions d obligations, d'actions, etc.

À soumissionner, en totalité ou en partie, à tous emprunts d'États, départements, villes et communes, de tous autres établissements publics ou privés.

À faire tous placements de titres et à participer dans tous les syndicats de garantie constitués pour des émissions publiques ou autres et dans toutes constitutions de sociétés.

À faire généralement toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement.

Capital : 500.000 francs divisé en cinquante actions de 10.000 francs chacune entièrement libérées.

Durée de la Société : 10 ans à dater du jour de la constitution.

Administrateur : M. Léopold Coquelle ¹.

Commission de contrôle : MM. René Baudon ², Devilder ³ et Duplex ⁴.

Commissaire des comptes : M. F. Deleval.

Acte déposé au rang des minutes de M^e Tamboise, notaire à Lille.

« Des expéditions des statuts, de la déclaration de souscription et de versement et de la liste y annexée et des deux délibérations, ont été déposées le 9 février 1911 aux

¹ Léopold Coquelle : marié au Cateau-Cambrésis, en 1888, avec Blanche Andrea Piette. Il s'occupe de la fondation de la Société française des pétroles de Bordeni (janvier 1914), puis devient fondé de pouvoirs du Crédit du Nord et commissaire de sa filiale belge. Décédé à Lille, le 6 octobre 1939, dans sa 83^e année

² René Adolphe Célestin Baudon (Lille, 28 sept. 1859-Lille, mars 1936) : ingénieur, associé de la société en nom collectif Baudon et Compagnie, constructions métalliques à Ronchin. Président de la chambre syndicale métallurgique de Lille et du Nord (1903-1923), président de la Raffinerie de pétrole du Nord, administrateur du Crédit du Nord (1913-1930) et de diverses émanations du Consortium du Nord (Société française Ratoczin, Sylva Plana, Omnium de pétroles du Nord, Financière des Ciments, Franco-Anglaise de Participations...).

³ Joseph Devilder (Lille, 6 avril 1872-Saint-Cloud, 9 octobre 1938) : fils d'Henri Devilder (1830-1910), banquier, et d'Honorine Defretin. Frère cadet d'André Devilder, créateur du Crédit général des pétroles (1920) dont le krach, en 1930, défraya la chronique. École de cavalerie de Saumur (1900-1901), démissionnaire de l'armée en 1905 (hostile à la séparation des Églises et de l'État), émigré au Canada. Marié à Liverpool, en 1908, avec Bertha Hemelryck, fille du consul du Japon. Deux filles (M^{mes} Yves de Palmas et André Gauchet), un fils, Jacques, décédé accidentellement en bas âge, et Nicolas (1916-1952), frère eudiste. Représentant de la Banque Henri Devilder au conseil du Crédit général du Canada. Administrateur du Crédit du Nord (1913-1938). On le retrouve au conseil de toutes les participations du Consortium du Nord.

⁴ Pierre Duplex (1879-1961) : président du Consortium industriel du Nord seconde mouture (1926). Voir encadré ci-dessous.

greffes du Tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de paix du 9^e arrondissement judiciaire de Paris (rue Drouot, 6). (*Petites-Affiches*.)

BANQUE HONGROISE D'ESCOMPTE ET DE CHANGE⁵
(*Le Rentier*, 17 juin 1911)

Notice publiée au *Bulletin annexe au Journal officiel* du 5 juin 1911.

Fonctionne sous le régime de la législation hongroise.

Siège social à Budapest.

Objet : opérations de banque, prêts hypothécaires, prêts aux communes.

Durée : 90 ans.

Capital social : 50.000.000 couronnes divisé en 125.000 actions de 400 cour, entièrement libérées.

L'assemblée générale annuelle se réunit à Budapest dans le courant du premier semestre de chaque année.

Les assemblées ordinaires sont convoquées par avis publié dans le *Journal officiel du Gouvernement royal de Hongrie* au moins quatorze jours à l'avance et huit jours d'avance pour les assemblées extraordinaires.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé 5 % du capital-actions libéré pour les actionnaires. Après déduction de ce montant, il est ajouté au moins 5 % au fonds de réserve, 10 % au conseil d'administration, une somme à déterminer pour des buts agricoles d'utilité générale et le surplus aux actionnaires.

Apports : néant.

Les administrateurs touchent le tantième fixé à l'article 40 ; ce tantième est garanti à 4.000 cour, par an pour chaque administrateur. Obligations émises : 90.000.000 de couronnes d'obligations hypothécaires et communales garanties sur les prêts hypothécaires et communaux consentis par la banque ainsi que sur le capital social et les réserves. — Obligations à émettre : La banque se propose d'émettre un montant de dix million-; de francs d'obligations hypothécaires divisés en 20.000 obligations de 500 fr. chacune. Les obligations portent intérêts à 4 %, jouissance 1^{er} janvier et 1^{er} juillet. Elles sont remboursables par voie de tirage au sort annuels ou par rachats en Bourse au plus tard en 50 ans à partir du 1^{er} juillet 1912. Elles jouissent des mêmes garanties que les précédents emprunts émis en obligations hypothécaires.

Consortium du Nord,
9, rue Pillet-Will, Paris.

VALEURS DONT ON PARLE

BANQUE HONGROISE D'ESCOMPTE ET DE CHANGE.
(*Le Petit Bleu*, 17 juin 1911)

La Banque hongroise d'escompte et de change, institution de banque et de crédit foncier, procédera, le 24 juin prochain, à l'émission de 20.000 obligations foncières 4 % de 500 francs rapportant 30 francs or, nets de tous impôts français actuellement existants et de tous impôts hongrois présents et à venir. Les coupons seront payable-par moitié, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

⁵ Fondée en 1829 par un Français, M. Malvieux.

Aux termes de la loi hongroise (loi VI, en 1885), les obligations foncières de la Banque hongroise d'escompte et de change peuvent servir de cautionnement et sont propres au placement des fonds des communes, des corporations, des fondations, des sociétés placées sous un contrôle public, des personnes en tutelle ou curatelle, ainsi que des fonds de dépôt ; elles peuvent servir de cautionnement de service et de commerce après de toutes les caisses d'État du royaume de Hongrie.

Le prix d'émission est fixé à 97 fr. 50 pour 100 ou 487 fr. 50, jouissance au 1^{er} juillet prochain, payables 100 francs en souscrivant et le solde, soit 387 fr. 50 à la répartition, contre livraison des titres définitifs.

La souscription sera ouverte le 24 juin prochain, et close le même jour, chez MM. Henri Devilder et Cie, 41, rue Réaumur, et au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon.

AUX DERNIÈRES ASSEMBLÉES
(*Le Journal*, 18 février 1912)

Consortium du Nord. — À l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 10 février, les actionnaires ont voté le paiement d'un intérêt dividende de 12 % pour l'exercice 1914, soit 1.200 francs (impôt à déduire) par action de 10.000 francs et autorisé l'augmentation du capital de 500.000 francs entièrement versé à 2 millions de francs, divisé en 200 actions de 10.000 francs libérées chacune de moitié.

Consortium du Nord
(*BALO*, 13 mai 1912)

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française, dont les statuts ont été déposés en l'étude de M^e Albert Tamboise, notaire à Lille, le 17 janvier 1911.

Dénomination de la société : « Consortium un Nord » (groupement financier).

Siège social : Lille (Nord), rue Faidherbe, n^o 17, avec bureau à Paris, rue Pillet-Will, n^o 9.

Objet : La société a pour objet de négocier pour le compte de tiers, en France et à l'étranger toutes opérations financières avec tous États, villes, départements, sociétés, compagnies de chemins de fer ou de navigation, banquiers, administrations publiques ou privées.

Ces négociations consistent notamment :

À participer à toutes souscriptions et à toutes garanties de souscriptions pour la réalisation d'emprunts publics, émissions d obligations, d'actions, etc.

À soumissionner, en totalité ou en partie, à tous emprunts d'États, départements, villes et communes, de tous autres établissements publics ou privés.

À faire tous placements de titres et à participer dans tous les syndicats de garantie constitués pour des émissions publiques ou autres et dans toutes constitutions de sociétés.

À faire généralement toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement.

Bien que le rôle de la société soit de servir d'intermédiaire pour la réalisation des opérations ci-dessus, elle peut, accessoirement, sur décision spéciale de l'administrateur, approuvée par la commission de contrôle, traiter des affaires pour son compte, dans la mesure de ses possibilités.

Durée : dix années à compter du 25 janvier 1911.

Capital social : 500.000 fr., divisé en 50 actions de 10.000 fr. chacune entièrement libérées.

Apports : le fondateur a fait appel à la société d'une organisation financière permettant la réalisation de l'objet social, dont il s'était assuré le concours. En échange, il lui a été attribué trente pour cent dans les bénéfices nets après le prélèvement de la réserve légale et d'un intérêt de 5 p. 100 aux actions.

En représentation des 30 p. 100 des bénéfices attribués au fondateur, il a été créé des parts de fondateur sans fixation de valeur nominale.

Obligations : il n'existe pas d'obligations.

Avantages à l'administrateur unique et à la commission de contrôle : 4 p. 100 à l'administrateur et 6 p. 100 à la commission de contrôle, des bénéfices nets, après fonds de réserve légale, et somme suffisante pour servir à toutes les actions, 5 p. 100 à titre de premier dividende.

Le surplus des bénéfices est attribué : 60 p. 100 aux actions et 30 p. 100 aux parts bénéficiaires.

Convocations aux assemblées générales et lieu de réunion :

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Les assemblées générales extraordinaires ont lieu chaque fois que l'administrateur le juge utile, ou lorsque la demande lui en est faite par un groupe d'actionnaires représentant au moins un tiers du capital social, soit par la commission de contrôle ou encore par les commissaires des comptes.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre local indiqué par lavis de convocation.

Les convocations sont faites par avis inséré vingt jours au moins avant la réunion pour l'assemblée générale ordinaire et dix jours au moins avant la réunion pour les assemblées générales extraordinaires, dans un des journaux d'annonces légales du siège social.

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Suivant délibération prise le 10 février 1912, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société a autorisé : 1° le remboursement de 5.000 fr. sur chacune des cinquante actions actuelles, à la date qui sera fixée par l'administrateur et la commission de contrôle ; 2° et l'émission de cent cinquante actions nouvelles de 10.000 fr. moitié à verser.

Le capital social se trouvera donc ainsi porté à 2.000.000 de francs divisé en 200 actions de 10.000 fr. libérées de moitié.

Tous pouvoirs ont été confiés à l'administrateur pour arrêter d'accord avec la commission de contrôle, l'époque et les conditions de souscription des nouvelles actions.

Bilan au 31 décembre 1911.

ACTIF

Caisse	701 95	
Banque Henri Devilder et Cie	423.156 75	
Mobilier	7.221 00	
Frais de constitution	10.297 85	
Impôts sur actions et sur parts de fondateur	697 01	
Frais généraux	16.201 23	
Portefeuille-titres	137.902 50	
Parts syndicales, courtages, souscriptions	10.000 00	
Total de l'actif	606.178 29	

PASSIF

Capital 500.000 00
Profits et pertes 106.178 29
Total du passif 606.178 29

Pour copie conforme :

L'administrateur :
COQUELLE, 17, rue Faidherbe (Lille).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES DE BORDENI
(en formation).
(BALO, 12 janvier 1914)

Législation française.
Siège social à Lille, rue Faidherbe, numéro 17.

.....
Le fondateur : pour le Consortium du Nord,
Léopold Coquelle, administrateur,
322, rue Nationale, Lille.

(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 16 juillet 1914)

Consortium du Nord. — Augmentation du capital. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 14 mars 1914, le capital a été porté de 2 millions de francs à 2.500.000 fr., par l'émission de 50 actions de 10.000 fr. — Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 13 juillet 1914.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE LA SEINE
(CHAMBRES CIVILES). — TABLEAU DES AFFAIRES RETENUES POUR ÊTRE PLAIDÉES
Audience du lundi 26 juin 1916
(*Le Droit*, 24 juin 1916)

1^{re} Chambre. — 3^e Section. Sté Charbonnière c. Consortium du Nord.

Edmond Charles Joseph PROUVOST-ÉLOY, président

Né à Roubaix, le 17 février 1863.

Fils de Louis Vital Carlos Prouvost (1836-1900) et de Rose Florine Delerue (1841-1915).

Marié à Roubaix, le 31 mai 1897, avec Jeanne Élise Marie Joseph Éloy. Dont :

— Jacques (mpf Alsace 1915) ;

— Robert, mobilisé et blessé ;

— *Edmond* Henri Marie Joseph (1888-1937), marié avec Marguerite Pauline Justine Pollet (dit Edmond Prouvost-Pollet) ;

— *Jeanne* (1890-Paris, mai 1930) ;

— *Antoinette* Germaine Marie (1899), mariée en mars 1920 avec André Crouan, fils d'Alexandre Crouan, agent de change près la Bourse de Lille.

Associé d'Henri Prouvost, tisseur à Roubaix (1887-1911).

Président du Consortium du Nord (jusqu'en 1923),

de la Société française des Pétroles de Bordeni (Roumanie),

et des Tuileries de Beauvais (février 1919),

administrateur de [Poliet et Chausson](#),

de Pâtes, papiers et textilosés (janvier 1918),

des Constructions électriques de Rhône (jan. 1919), et de leur suite, les Constructions électriques de France (1920-1926),

de l'[Omnium de Pétroles du Nord](#) (mars 1919-avril 1925),

des Constructions électriques de Belgique (avril 1920),

de la Société Silva Plana (mai 1920),

de la Société centrale des bois (sept. 1920)(mais ne s'y maintien pas),

de la Société française Alexander (Pologne)(fév. 1921),

de la Renasterea Française,

de la Société privée industrielle et financière (1923),

de la [Société industrielle des Ciments orientaux](#) (Turquie)(fév. 1928)

de la [Société parisienne de participations](#) (mars 1928),

...

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 17 octobre 1921).

Décédé à Pleurtuit (Ille-et-Vilaine), le 27 février 1940.

FORMATION DE SOCIÉTÉS
Société d'études maritimes et fluviales
(*Le Soir*, 15 août 1917)

.....
Les premiers administrateurs sont M. Edmond Prouvost-Éloy, président du conseil d'administration du Consortium du Nord, 52, avenue de la Bourdonnais ; M. Édouard Prouvost-Fauchille, 7, rue de Sontay, et M. Pierre Flipo, 67, rue de la Victoire.

[Établissements Poliet et Chausson](#)
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1917)

.....
À la fin de 1916, une première augmentation de capital de 3 millions de francs a été réalisée sous les auspices du Consortium du Nord, en vue de la création d'une usine de ciment capable de produire plus de 100.000 tonnes par an. Cette usine, située près de Meulan (Seine-et-Oise), est actuellement en voie d'activement.

Une deuxième augmentation de 3.500.000 francs a été décidée quelques mois plus tard pour l'acquisition d'une usine de ciment située à Palinges en Saône-et-Loire (usine en pleine activité produisant actuellement une vingtaine de mille tonnes de ciment par an), et pour l'agrandissement de l'usine de Beffes dont la production de chaux hydraulique, qui était de 40.000 tonnes par an, va être doublée.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 16 mars 1918)

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire, ont approuvé le rapport et les résolutions proposées par le conseil d'administration. Il a été impossible d'établir un bilan définitif, du fait de la guerre. La distribution d'un premier acompte de dividende de 5 % pour 1917 et d'un superdividende du 20 % pour les quatre exercices 1914, 15, 16 et 17, ainsi que la distribution d'une partie du portefeuille-titres a été votée à l'unanimité. L'assemblée extraordinaire qui suivit a également adopté l'augmentation du capital social de 3 à 6 millions.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1918)

Le capital de cette Société est porté de 3 millions à 4 millions de francs.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 9 juillet 1918)

Cette Société vient de porter son capital de 3 millions à 6 millions de francs.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 20 septembre 1918)

L'Agence économique et financière enregistre un bruit suivant lequel cette société portera prochainement son capital de 4 à 5 millions de francs, pour permettre l'entrée, dans le groupement, d'éléments nouveaux émanant, en majorité, de la région du Sud-Est.

CONSTITUTION
Les Constructions électriques du Rhône
(Procédés Dick Kerr)

(*La Journée industrielle*, 3 janvier 1919)
(*Le Soir*, 8 janvier 1919)

.....
Sont nommés premiers administrateurs de la Société dans les termes des statuts :
M. Fastout (Auguste), directeur de la Société du Consortium du Nord, demeurant, à Paris, boulevard Haussmann, 69.

M. Prouvost-Éloy (Edmond), président du conseil d'administration de la Société du Consortium du Nord, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, 69.

(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 7 mars 1919)

22 mars, 14 h. 30. — Consortium du Nord. Au siège, 69, boulevard Haussmann. — P. A., 27 fév.

1919 (mars) : constitution de l'[Omnium de pétroles du Nord](#)

ASSEMBLÉES
Consortium du Nord
(*La Vérité*, mars 1919)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 22 courant, sous la présidence de M. Prouvost-Éloy. Les livres de la société à Lille ayant été retrouvés, le bilan des opérations pendant la durée de la guerre a pu être présenté. Il comporte les résultats des exercices 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918 réunis, qui se sont soldés par un bénéfice net de 1.424.646 francs, sur lesquels deux acomptes ont été versés. Il est réparti aux actionnaires, en outre de l'intérêt statuaire de 5 %, un superdividende de 7,50 % brut, soit, acomptes déduits : aux actions jouissance janvier 1914, 493 fr. 75 net ; jouissance juillet 1914, 500 francs ; jouissance janvier 1917, 531 fr. 25 ; jouissance janvier 1918, 593 francs 75.

Le rapport du conseil fait ressortir que les opérations au cours de 1918 ont reçu une impulsion nouvelle. Il a été pris des participations intéressantes dans diverses sociétés industrielles dont la plupart en pleine activité. De nouveaux groupements ont été organisés dans des villes importantes et dans la Suisse française. Pour permettre l'entrée de nouveaux adhérents dans le groupement, le capital sera porté de 4 à 5 millions. Une assemblée sera convoquée très prochainement.

CHANTIERS MARITIMES DE PAIMPOL ET FÉCAMP
(Anciens établissements Bonne-Lesueur et Capon.)
(*BALO*, 31 mars 1919)

.....
Apports de M. Georges Gaillard, industriel à Paris, 33, boulevard Haussmann : la promesse de vente à lui consentie par M. Bonne, constructeur de navires Kéridy, de ses

chantiers de construction de navires à Kéridy et à Paimpol, d'une maison d'habitation et dépendances, de la voilerie et d'un fonds de commerce et construction de navires à Kéridy-Paimpol.

Apports de la société anonyme « le Consortium du Nord », au capital de 4 millions de francs ayant son siège à Paris, 69, boulevard Haussmann : le bénéfice de ses études, travaux et démarches ; le résultat de ses négociations, pour l'obtention de la promesse de vente ci-dessus ; et le concours dont elle s'est assuré pour l'extension des affaires dudit fonds de commerce.

Rémunération des apports : il a été attribué à M. Gaillard et au Consortium du Nord, chacun 150.000 fr. en espèces, 600 parts de fondateur.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 27 mai 1919)

Ce groupement, à la tête duquel trouvent de hautes personnalités industrielles et financières de la région Lille, Roubaix, Tourcoing, va élever son capital de 5 à 10 millions. Les actions nouvelles sont strictement réservées, titre pour titre, aux anciens actionnaires.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 13 juin 1919)

L'assemblée extraordinaire du 11 juin, tenue sous la présidence de M. Prouvost-Éloy, a ratifié l'augmentation du capital de 4 à 5 millions définitivement réalisée.

Par un second vote, elle a autorisé le conseil à l'élever de 5 à 10 millions par l'émission de 500 actions nouvelles, de 10.000 francs (moitié versée), qui seraient émises, comme les précédentes, avec une prime de 1.000 francs, et réservées aux actionnaires actuels, titre pour titre. Pouvoirs ont été donnés au conseil pour fixer l'époque et les conditions de cette émission. Le président a fait ressortir que cette nouvelle augmentation de capital est devenue indispensable, en raison du développement des opérations.

MODIFICATION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 juillet 1919)

Consortium du Nord. — Cap. porté de 3 à 6 millions par l'émission de 300 act. de 1.000 fr. — *Gazette du Palais*, 10 juillet.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 27 août 1919)

Les actionnaires de cette société, réunis le 25 courant en assemblée extraordinaire, ont reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement relative à l'augmentation de 5 millions du capital qui se trouve ainsi définitivement portée à 10 millions de francs.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 16 décembre 1919)

L'assemblée générale extraordinaire d'hier a autorisé le conseil d'administration à porter le capital social de 10 à 20 millions de fr. par la création de mille actions nouvelles de 10.000 fr. chacune, émises au prix du 11.000 fr., créées jouissance 1^{er} janvier 1920.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 27 janvier 1920)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de relie société, qui s'est tenue hier, a reconnu sincère la déclaration notariée de souscription et. de versement des 1.000 actions faisant partie de l'augmentation de 10 à 20 millions de francs.

MODIFICATIONS
(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 16 février 1920)

Consortium du Nord. — Augmentation du capital de 10 à 20 millions de fr., par l'émission de 1.000 actions de 10.000 fr. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — P. A., 14 février 1920.

Les Constructions électriques du Rhône se transforment
en Constructions électriques de France
au capital de 60 millions de francs
(*La Journée industrielle*, 25 mars 1920)

Pétroles et lubrifiants
Société française Ratoczyn
(*La Journée industrielle*, 24 mars 1920)

Le Consortium du Nord vient de constituer, sous la dénomination ci-dessus une Société anonyme au capital de 23 millions en actions de 500 fr. chacune. La Société a notamment pour objet l'exploitation de terrains pétrolifères sis dans la région de Boryslaw (Galicie), et connus sous le nom de Ratoczyn.

Le siège social est à Paris, 16, place de Laborde.

En représentation de son apport, le Consortium du Nord reçoit la totalité des 10.000 parts qui ont été créées.

Les premiers administrateurs sont : MM. Edmond Prouvost-Éloy, industriel, boulevard de Paris, 48, à Roubaix ; Joseph Devilder, banquier, rue de la Faisanderie, 14, à Paris ; René Baudon, métallurgiste, rue de la Faisanderie, 14, à Paris ; Pierre Dupleix, industriel,

boulevard Vauban, 55, à Lille ; Pierre Flipo, négociant, 1, rue Masséna, à Tourcoing ; Paul Motte, manufacturier, rue du Tilleul, 11, à Tourcoing ; Édouard Prouvost-Fauchille, industriel, boulevard de Paris, 121, à Roubaix, et Auguste Fastout, rond-point Bugeaud, 1, Paris.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 30 mars 1920)

Les actionnaires de cette société financière, qui constitue un véritable omnium d'entreprises industrielles, se sont réunis en assemblée ordinaire le 29 mars, sous la présidence de M. Edmond Prouvost-Éloy.

Le rapport présenté par le conseil d'administration signale qu'en janvier 1919, le Consortium du Nord a acheté les Tuileries d'Auneuil, de Saint-Paul, de Ons-en-Bray, qu'il a groupées pour former la Société des Tuileries de Beauvais*, au capital de 5 millions. Dès l'exercice prochain, la production de cette société sera augmentée dans une proportion très considérable.

En avril, la société a créé la Pêche Française*, au capital de 7 millions.

En mai 1919, elle a formé un syndicat pour l'acquisition et la réalisation de 13.000 actions de la Société des Terrains industriels de Marseille.

En juillet 1919, elle a pris une participation dans l'Union cotonnière*, de Gand. Cette affaire a donné immédiatement d'excellents résultats. Son premier exercice, qui compte seulement cinq mois de travail dans les conditions les plus difficiles, lui permet de distribuer 7 % aux actionnaires. Elle vient de porter son capital à 25 millions pour absorber de nouvelles usines.

Les affaires que le Consortium du Nord avait précédemment fondées ou au développement desquelles il avait contribué sont toutes dans un état prospère.

Les bénéfices de l'exercice se sont élevés à 608.859 francs.

À l'unanimité, l'assemblée a décidé de fixer le dividende de l'exercice à 500 francs brut par action (jouissance janvier 1919) et à 250 fr. brut par action (jouissance juillet 1919). Les parts de fondateur recevront 1.022 fr. 72 brut.

Silva Plana
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 avril 1920)

L'assemblée constitutive de la Société française de Silva Plana se tiendra à Paris le 15 courant. Son capital sera divisé en 80.000 titres de 100 fr. qui remplaceront les 16.000 titres de 500 francs actuellement existants.

D'après le rapport du conseil à l'assemblée de Genève, tenue le 31 mars dernier, les gisements de la société à Boryslaw ont été successivement occupés par les Russes, puis par les troupes austro-hongroises. Malgré des difficultés considérables, l'exploitation s'est maintenue et des installations accessoires furent établies. C'est alors que fut monté et mis en marche le puits Kozak, de venu le meilleur de la Société. À partir de cette époque, Silva Plana prit rang parmi les plus importantes entreprises de son espèce à Boryslaw, entreprises d'exploitation de mines de pétrole proprement dites, sans raffineries.

Depuis novembre 1918, l'exploitation s'est naturellement ressentie des difficultés de ravitaillement, de salaires, de paiement, de transports, qui se manifestent en Pologne comme dans le reste de l'Europe. À travers toutes ces péripéties, la Société a eu pour

unique objectif de forer des puits et d'industrialiser l'exploitation de ses gisements dont la grande richesse en huile était nettement reconnue.

Quant à la production, elle a suivi une marche rapidement ascendante ; alors que les gisements avaient donné 2.400 tonnes en 1913, la production a été en 1914 de 18.400 t., en 1915 de 26.000 t., en 1916 de 45.800 t., en 1917 de 71.000 t., en 1918 de 65.500 t., en 1919 de 70.500 t.

La Société s'est donc développée sur sa propre production, a transformé en forages, malgré la hausse constante des matières et de la main-d'œuvre, le produit de la vente de ses extractions d'huile. La régularité de débit des puits en production est constante ; de plus, 50 nouveaux puits figurent au programme d'exploitation.

Les concessions expirent en 1936, mais elles seront probablement prorogées d'une durée égale à celle des hostilités, les contrats étant stipulés de telle sorte que les propriétaires auront le plus grand intérêt à les continuer jusqu'à épuisement de la seconde couche d'huile.

Au point de vue commercial, la Société avait en stock, au 31 juillet 1919, 35.750 tonnes d'huile, et au 31 janvier 1920 22.020 tonnes, représentant une valeur de 39.636.000 marks polonais. La taxe fixée par le gouvernement polonais vient d'être relevée à 180 marks polonais les 100 kilos, mais le prix du pétrole brut de Pensylvanie (\$ 6,45 le baril) correspondait le 23 mars dernier, à 726 marks polonais par 100 kilos en Galicie.

Par ses négociations, le Consortium du Nord a définitivement donné aux capitaux français le contrôle de l'entreprise qui est en parfait ordre de marche et d'une incontestable valeur.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. Edmond Prouvost-Eloy, Joseph Devilder et Pierre Duplex.

Société française Sylva Plana
(*La Journée industrielle*, 3 mai 1920)

Sous cette dénomination vient d'être constituée une société anonyme qui prendra la suite des affaires de la Société Sylva Plana, primitivement Société Pétrolifère Suisse, ayant son siège 6, place de la Synagogue, à Genève.

Elle a pour objet l'entreprise de toutes exploitations pétrolifères et toutes opérations se rapportant à l'industrie du pétrole.

Le siège est 16, place de Laborde, à Paris.

Le capital est fixé à 8 millions en actions de 100 fr. qui sont toutes attribuées aux apporteurs MM. Edmond Prouvost-Eloy, industriel, à Roubaix, 48, boulevard de Paris ; René Baudon, métallurgiste, à Lille, 11, rue d'Inkermann ; Joseph Devilder, banquier, à Paris, 14, rue de la Faisanderie ; Pierre Duplex, industriel, à Lille, 55, boulevard Vauban ; Auguste Fastout, à Lille, 1, rond-point Bugeaud ; Pierre Flipo, négociant, à Tourcoing, 1, rue Masséna ; Paul Motte, manufacturier, 11, rue du Tilleul, et Édouard Prouvost-Fauchille, industriel, à Roubaix, 121, boulevard de Paris, qui composent le premier conseil d'administration.

Consortium du Nord
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 septembre 1920)

Le 28 septembre a eu lieu une assemblée générale des actionnaires de cette société, qui a nommé administrateurs MM. Georges de Germiny, Léon Chausson, Olivier Saint-Sère [Sainsère], Jean York et Auguste Fastoux [Fastout].

Des modifications relatives au comité de direction ont été apportées à l'art. 20 des statuts.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 octobre 1920)

Pétroles de Bordeni. — L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes des exercices 1914 à 1919. Le solde bénéficiaire de 18.184 fr. a été reporté à nouveau. Le rapport indique que la situation en Roumanie n'est pas encore très favorable et qu'un délégué du Consortium du Nord, dont la Société est une filiale, est sur place en vue de la réorganiser et d'en faire le noyau d'une affaire plus importante. Le Gouvernement roumain a reconnu une indemnité de 3 millions 1/2 de lei. La sonde en production donne actuellement 3/4 de wagons par jour ; un 2^e puits est en fonçage.

Le développement de la Silva Plana
(*La Journée industrielle*, 14 janvier 1921)

La Silva Plana va procéder à une augmentation de son capital qui sera porté de 3 à 40 millions, par l'émission d'actions nouvelles de 100 francs, au pair, libérées de moitié.

Une nouvelle société Silva Plana sera constituée au capital de 67 500.000 fr., en 675.000 actions de 100 fr. Cette société absorbera la Silva Plana, la Ratoczyn et la Stefa ⁶.

Rappelons que la Stefa n'est encore qu'une concession appartenant au Consortium du Nord et à l'Omnium de pétroles du Nord et qu'une société Stefa va être créée au capital de 13.700.000 fr. en 137.000 actions du 100 fr., pour passer au nouveau groupe Silva Plana.

Outre les gisements pétrolifères, la concession englobe des forêts. Une scierie y est déjà installée.

Ajoutons que le Consortium du Nord va porter son capital de 20 à 30 millions, à la fin de janvier, afin de participer à l'augmentation du capital de la Silva Plana.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 22 février 1921)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1920 se soldant par un bénéfice net de 2.277.323 fr.. et décidé la mise en répartition d'un dividende brut de 600 fr par action et de 3.818 fr. 18 par part (soit net 540 fr. et 3.408 fr. 15).

Le prix de cession des actions du Consortium du Nord a été fixé pour l'année en cours à 12.000 fr., soit 7.000 fr. à verser.

Les principales opérations de la société au cours de l'exercice écoulé ont porté notamment sur l'achat de la totalité des actions Sylva Plana détenues par le groupe suisse, la garantie de souscription de l'augmentation de capital de l'Omnium de pétroles

⁶ Société française Alexander.

du Nord, la prise ferme et le placement de 14.000 obligations des Huileries de Roubaix et d'Odessa*, de 3.000 actions nouvelles des Anciens Établissements Brissonneau et Lotz l'augmentation de capital et l'émission d'obligations Poliet et Chausson. Des participations ont été prises dans la Société des Constructions électriques de France, la Société des Constructions électriques de Belgique et la Société centrale des bois. La Société française de Ratoczyn a été également créée par les soins du Consortium du Nord

L'assemblée extraordinaire a décidé que le capital social serait porté de 20 à 30 millions par création de 1 000 actions de 10.000 fr., émises à 11.000 fr. Il pourra, par simple décision du conseil, être porté ultérieurement, en une ou plusieurs fois, à 40 millions de francs.

Société française Alexander
(Industrie des pétroles, huiles lourdes, lubrifiants)
(*La Journée industrielle*, 27 février 1921)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mars 1921)

De formation récente, cette société anonyme a pour objet l'industrie et le commerce des pétroles en général, ainsi que de tous lubrifiants, huiles lourdes, carburants quelconques ou sous-produits.

Le siège est à Paris, 16, place de Laborde.

Le capital est fixé à 13.700.000 fr., en actions de 100 fr., toutes à souscrire en numéraire.

Le premier conseil est composé de : MM. Joseph Devilder, banquier à Paris, 14, rue de la Faisanderie ; Auguste Fastout, directeur du Consortium du Nord, à Paris, rond-point Bugeaud, et Edmond Prouvost-Éloy, industriel à Roubaix, 48, boulevard de Paris.

Statuts déposés chez M^e Legay, à Paris. — *J.S.S.P.A.*, 22 février 1921.

(*La Journée industrielle*, 30 mars 1921)

Consortium du Nord. — L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue hier a régularisé la récente augmentation de capital de 20 à 30 millions de francs.

1921 : prise de contrôle de [Société franco-anglaise de recherches pétrolifères](#)

LÉGION D'HONNEUR
Ministère du commerce et de l'industrie
(*JORF*, 17 octobre 1921)

Prouvost (Éloy-Edmond-Charles-Joseph), industriel à Paris, président du conseil d'administration du Consortium du Nord : services rendus à l'expansion commerciale à l'étranger ; 38 années de pratique commerciale..

CONSORTIUM DU NORD
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 février 1922)

Les bénéfices ont progressé de 2.277 325 fr. en 1920 à 3.542.952 fr. en 1921. Le conseil proposera à l'assemblée des actionnaires convoquée pour le 6 mars le maintien du dividende des actions à 600 fr. et une répartition de 5.727 fr. 25 par part contre 8.818 fr. 18. Le capital, qui est de 30 millions contre 20 millions précédemment, se compose de 3.000 actions de 10.000 fr. libérées de moitié. Il n'est donc versé qu'à concurrence de 15 millions.

D'un exercice à l'autre, le portefeuille-titres est passé de 8.595.158 fr. à 11.26.211 francs, et les participations de 1.539.416 francs à 5.490.664 fr. Pour un ensemble de 890.000 fr. de comptes créditeurs, on trouve à l'actif 3.452.075 fr. de fonds en caisse, en banque, et de bons de la Défense, et 2.470.000 fr. de débiteurs divers.

Établissements Poliet et Chausson
(*Le Petit Bleu, La Journée industrielle*, 3 mars 1922)

.....
Le Consortium du Nord a, d'ores et déjà, garanti l'émission.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 7 mars 1922)

Les actionnaires de cette société ont tenu hier leur assemblée ordinaire au siège, 69, boulevard Haussmann, à Paris.

Le conseil a exposé, dans son rapport aux actionnaires, qu'en raison de l'instabilité des changes et du fardeau écrasant des impôts, il a considéré comme opportun de ne pas participer au développement ou à la création d'entreprises industrielles nouvelles et de concentrer ses efforts sur les pétroles de Galicie.

Le solde bénéficiaire de l'exercice s'est élevé à 3.542.952 francs. L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de fixer le dividende à 600 fr. brut par action et 5.527 fr. 77 brut par part. Déduction faite des impôts, les actions recevront 540 fr. et les parts 5.079 francs.

M. de Germiny, administrateur sortant, a été réélu et M. Élie Reumaux, nommé provisoirement par le conseil, ratifié dans ses fonctions.

Chantiers maritimes de Paimpol et Fécamp
(*BALO*, 12 mars 1923)

AGE dans les bureaux du Consortium du Nord, 69, bd Haussmann.
Dissolution éventuelle.

La Pêche française
(*La Journée industrielle*, 19 mars 1922)

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 80, rue Taitbout, tenue le 17 mars, 69, boulevard Haussmann, au Consortium du Nord, a régularisé la diminution du capital social, ramené de 7 millions à 3.500.000 francs par la réduction des actions de 500 francs en actions de 250 francs.

.....
Le conseil d'administration... se compose de MM. ... Devilder, administrateur de la Banque Nationale de Crédit ; Fastout, du Consortium du Nord...

Omnium de pétroles du Nord
(*La Journée industrielle*, 21 décembre 1922)

.....
Une participation relativement importante a été prise, au cours de l'année, dans la société Renasterea Française, constituée en juillet dernier sous les auspices du Consortium du Nord. Enfin, la société possède, en participation avec le Crédit Minier de Bucarest, des concession sises à Scaiosi, dont la superficie atteint 260 hectares.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 21 mars 1923)

L'assemblée ordinaire qui s'est tenue hier, au siège social provisoire, à Paris, 63, boulevard Haussmann, a approuvé les comptes de l'exercice 1922, se soldant, ainsi que nous l'avons précédemment annoncé, par un bénéfice net de 2.108.283 fr., auquel vient s'ajouter le report précédent de 206.714 fr., soit un solde disponible de 2.314.997 fr.

L'assemblée a fixé le dividende à 500 fr. par action et à 4.090 fr. 90 par part de fondateur.

Elle a réélu M. Jean York, administrateur.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juin 1923)

Consortium du Nord. — La dissolution anticipée de la société a été votée le 15 courant par l'assemblée extraordinaire.

CONSORTIUM DU NORD
PROCÈS VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire
du vendredi 16 juin 1923
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juin 1923)

L'an mil neuf cent vingt-trois, le quinze juin, à onze heures.

Les actionnaires de la Société anonyme « Consortium du Nord », au capital de 15 millions de francs, divisé en 3.000 actions de 5.000 francs chacune, entièrement libérées, dont le siège social provisoire est à Paris, boulevard Haussmann, n° 69, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à Paris, boulevard Haussmann, n° 69, en

exécution de la convention faite par le conseil d'administration, suivant lettres adressées aux actionnaires, le 29 mai 1923, et suivant avis insérés dans les journaux d'annonces légales les *Petites Affiches*, à Paris, numéro du 30 mai 1923. et le journal *le Nouvelliste*, à Lille, numéro du 30 mai 1923.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée par les actionnaires lors de leur entrée en séance.

M. Edmond Prouvost-Éloy, préside la séance, comme président du conseil d'administration.

MM. Georges de Germiny et le général Pauffin de Saint-Morel, les deux plus forts actionnaires présents et acceptant, tant comme titulaires d'actions que comme mandataires, sont appelés comme scrutateurs, et M. Lavergne est désigné comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé. M. le président constate, d'après la feuille de présence, certifiée véritable par les membres du bureau, que 480 actionnaires, possédant 2.756 actions, sont présents ou représentés.

L'assemblée réunissant ainsi plus des trois quarts du capital social est déclarée régulièrement constituée.

M. le président communique à l'assemblée un exemplaire légalisé et enregistré des deux journaux contenant l'avis de convocation, les *Petites Affiches*, numéro du 30 mai 1923, et le *Nouvelliste*, numéro du 30 mai 1923.

M. le président donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration, ainsi conçu :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs, Nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour soumettre à votre approbation un projet de dissolution anticipée de notre Société.

À première vue, il peut vous paraître extraordinaire que le conseil d'administration propose de liquider un organisme en pleine prospérité et dont le portefeuille représente une valeur presque double du capital versé.

Cependant cette résolution s'impose ; elle n'a été prise du reste, qu'après un examen très attentif de la situation générale des affaires, d'une part, et, d'autre part, de la situation particulière de votre Société.

Il est incontestable, en effet, comme nous vous l'avons signalé dans nos précédents rapports, que la situation générale économique est des moins favorables à la création d'affaires nouvelles, vous en connaissez les raisons, nous vous les avons maintes fois exposées, il serait inutile de vous les expliquer à nouveau.

Ces difficultés ne sont cependant pas insurmontables, et elles ne suffiraient pas pour motiver notre résolution ; elles n'ont fait que la confirmer ; mais, la situation toute particulière du « Consortium du Nord » devait fatalement aboutir, en dehors de toute autre considération, à la décision que nous vous proposons de prendre aujourd'hui.

Vous savez, messieurs, que le « Consortium du Nord » est un organisme tout à fait spécial qui avait pour objet l'étude et la création d'affaires, qui devaient être réservées à ses actionnaires ? Ce programme très net a été suivi sans défaillance, dans sa lettre et dans son esprit.

Le Consortium a créé les affaires que vous connaissez, vous a conseillé d'y participer, vous a distribué la plus grande partie des bénéfices qu'il en a retirés, ne conservant pour lui-même que les sommes nécessaires pour la distribution d'un dividende convenable, et la constitution des réserves indispensables pour parer au déficit de quelques exercices qui auraient pu être moins rémunérateurs.

Ceux d'entre vous, et ils sont heureusement très nombreux, qui n'ont pas suivi dans nos Syndicats et Participations, et mis en portefeuille les actions des affaires que nous avons créées, savent quels bénéfices ils en ont retirés.

Mais ces résultats n'ont pu être obtenus que par la règle inflexible que nous nous sommes imposée d'exercer un droit de contrôle sur toutes les affaires dans lesquelles nous acceptons de nous intéresser, et, même, s'il le fallait, d'en prendre la direction effective, ce que nous avons été obligés de faire pour plusieurs d'entre elles.

Il se trouve, aujourd'hui, que la direction et le contrôle de ces affaires absorbent complètement voire le comité de direction qui se trouve dans l'impossibilité d'assumer la direction de toute affaire nouvelle.

Vos capitaux ne seraient donc pas défendus comme ils devraient l'être et comme ils l'ont toujours été jusqu'ici, et nous considérons qu'il est du devoir de notre comité de direction de consacrer tout son temps et toute son activité à assurer la prospérité et le développement des affaires créées jusqu'à ce jour.

C'est aussi l'intérêt des actionnaires du « Consortium du Nord » qui sont en même temps les plus gros actionnaires de ces affaires.

Cette constatation faite, la résolution que nous nous proposons de prendre s'impose d'elle-même à votre conseil d'administration, notre société n'ayant de raison d'être, et ne pouvant vivre et prospérer que par une activité continue qui ne pourrait plus s'exercer qu'en faisant courir à vos capitaux des dangers auxquels nous ne voulons pas les exposer.

Cette dissolution, si vous l'approuvez, se fera dans des conditions qui vous donneront entière satisfaction.

Nous sommes, d'ailleurs, en mesure de vous annoncer que nos disponibilités permettront, dès la fin de ce mois, le remboursement du capital, soit 5.600 francs par action.

Nous comptons dans un délai assez rapproché, vous faire une nouvelle et importante répartition

Nous proposons à votre agrément, pour mener à bien cette liquidation, notre avocat-conseil, M. Antoine Cantarel, qui possède une connaissance parfaite de nos affaires, et dont nous avons pu à maintes occasions, apprécier sa grande expérience. Nous ne saurions vous conseiller un choix meilleur.

Il va sans dire que les liens qui nous unissaient à la plupart d'entre vous ne se trouveront pas rompus du fait de la dissolution du « Consortium du Nord », et pour toutes les affaires où vous vous êtes intéressés et où le comité de direction continuera à exercer son contrôle, vous serez tenus très au courant, comme par le passé, et appelés en première ligne à participer, s'il y a lieu, à tous leurs développements.

Première résolution.

L'assemblée générale prononce la dissolution anticipée de la Société « Consortium du Nord », à compter de ce jour, et un nomme liquidateur M. Antoine Cantarel, avocat, demeurant à Paris : 32, rue Étienne-Marcel.

À qui elle confère, pour l'accomplissement de son mandat, les pouvoirs les plus retendus prévus par les lois et usages du commerce, et notamment ceux de vendre en Bourse toutes valeurs mobilières cotes et, publiquement ou de gré à gré, selon qu'il avisera, toutes valeurs mobilières non cotées, sans que toutefois, en cas de veine de gré à gré, le prix de chacune de ces dernières valeurs puisse être inférieur aux cours du jour de titres cotés de la même Société ; réaliser publiquement ou de gré à gré, et aux prix, clauses et conditions qu'il déterminera, tous autres biens ou droits dépendant de l'actif ; débattre, arrêter et régler tous comptes avec tous créanciers et débiteurs ; traiter, transiger, compromettre : exercer toutes poursuites ou y défendre, consentir ou accepter tous acquiescements et désistements ; toucher et recevoir toutes sommes dues à la Société et payer celles qu'elle peut ou pourra devoir ; de toutes sommes reçues ou payées donner ou retirer quittance ; consentir ou accepter toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avec ou sans paiement ; procéder ainsi que de droit, et en une ou plusieurs fois, ainsi qu'il avisera, à la répartition de

l'actif disponible ; substituer dans tout ou partie des présents pouvoirs, conférer tous mandats spéciaux et généralement faire ce qu'il jugera utile et nécessaire en vue de parvenir à la liquidation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

L'assemblée générale fixe à cinquante mille francs la rémunération du liquidateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième, résolution

L'assemblée centrale désigne comme suppléant de M. Cantarel, pour le remplacer au cas où il viendrait à décéder, soit à résigner ou ne plus pouvoir exercer les fonctions de liquidateur de la Société, M. Leon Deschars, demeurant à Paris, rue de Tocqueville, n° 46.

Lequel, survenant l'éventualité revue où il aurait à se substituer à M. Cantarel, se trouverait dès lors et de plein droit investi des fonctions de liquidateur de la Société, avec tous les pouvoirs attachés à ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne au conseil d'administration et à chacun de ses membres quitus définitif de sa gestion et déchargé pleine et entière de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie de la présente délibération pour remplir toutes formalités de dépôts et de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Un actionnaire, M. Prats, demande alors la parole, et propose d'insérer dans une résolution spéciale le témoignage de sympathie manifestée au conseil d'administration par l'assemblée générale, sur la proposition de M. Hibon.

Cette résolution est ainsi conçue :

« Les actionnaires du Consortium du Nord tiennent, avant de se séparer, à exprimer au conseil d'administration toute leur confiance et leur sympathie.

« Ils félicitent tout particulièrement le Comité de Direction, composé de MM. Prouvost-Éloy, York et Fastout, dont la gestion avisée a donné de si heureux résultats, et enregistrent avec satisfaction la déclaration du président, disant, que les membres de ce comité continueront à consacrer tous leurs efforts à la direction et au développement des affaires créées par le Consortium du Nord et qui représentent, pour un grand nombre d'entre eux, des intérêts très importants. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Silva Plana

(*Les Documents politiques*, juillet 1923)

[...] La Société française des Pétroles de Silva Plana [est] sous le contrôle du Consortium du Nord, dont les dirigeants sont [à son] conseil [...], à savoir : MM. E. Prouvost-Éloy, Devilder, Baudon, Flippe, P. Motte, J. York, Fastout, P. Dupleix et E. Prouvost-Fauchille.

Chantiers maritimes de Paimpol et Fécamp
(BALO, 21 juillet 1924)

AGE dans les bureaux du Consortium du Nord, 69, bd Haussmann.
Coup d'accordéon.
Démission et nomination d'administrateurs.

Actionnariat de la Société des Hauts Fourneaux et aciéries de Caen*
(*Les Documents politiques*, juillet 1925)

Outre Thyssen et les Anc. Éts Cail :
Consortium du Nord, à Lille (1.600 actions)

CONSORTIUM DU NORD
(*Le Journal des débats*, 12 décembre 1930)

On annonce la clôture des opérations de liquidation de la société qui a existé, sous le nom de « Consortium du Nord » de 1911 à 1923, société qui est entièrement distincte de celle qui existe actuellement sous ce nom et qui a été constituée en 1926, pour reprendre les opérations de l'ancien Consortium du Nord.

Nous rappelons que le liquidateur de l'ancienne Société a déjà procédé à ce jour à des répartitions, qui se sont élevées :

Par action : à 8.060 francs en espèces, à 1.500 fr. environ en titres ;

Par part de fondateur : à 43.200 francs en espèces, à 30.000 francs environ en titres.

La dernière répartition serait de :

159 fr. 23 net par action nominative ;

157 fr. 60 par action au porteur ;

3.145 fr. 22 net par part de fondateur.

— II —
CONSORTIUM DU NORD (1926)

Consortium du Nord
(*La Journée Industrielle*, 9 septembre 1926)

De constitution récente, cette société anonyme a pour objet l'étude et la réalisation de toutes entreprises et opérations industrielles, commerciales, financières et immobilières ; le développement d'entreprises déjà existantes, la constitution de toutes sociétés nouvelles ou prise de participation dans toutes affaires ou syndicats.

Le siège est à Paris, 69, boulevard Haussmann.

Le capital est de 10 millions, représenté par 200 actions A et 800 actions B de 10.000 fr. chacune, toutes souscrites en numéraire ; il pourra, dès à présent, être porté à 80 millions. Il a été créé, en outre, 1.000 parts bénéficiaires attribuées aux actionnaires à raison d'une part par action.

MM. A. Fastout, 1, rond-point Bugeaud, à Paris ; Pierre Flipo, 1, rue Masséna, à Tourcoing ; Paul Motte, 11, rue du Tilleul, à Tourcoing ; Jean York, 12, rue de Turin, à Paris ; René Baudon, 14, rue d'Inkermann, à Lille ; Léon Chausson, 126, quai de Valmy, à Paris ; Joseph Devilder, « La Pommeraie », à Vaucresson (Seine-et-Oise), et Pierre Dupleix, 55, boulevard Vauban, à Lille, ont été nommés premiers administrateurs.

Consortium du Nord
(*Le Journal des débats*, 28 mai 1927)

Nous apprenons que, dans sa séance du 9 mai 1927, le conseil d'administration a nommé M. Rodolphe Monnet, directeur de la société, et M. Lucien Lavergne secrétaire général.

1928 (nov.) : création de la [FINANCIÈRE DES CEMENTS ET DE L'INDUSTRIE](#)

CONSORTIUM DU NORD
(*Le Temps*, 11 mars 1929)

L'assemblée générale ordinaire, tenue, le 4 mars, sous la présidence de M. Pierre Dupleix, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice brut de 10.112.704 fr. 62. Déduction faite des frais généraux et après affectation de 249.160 fr. 15 aux amortissements et de 2.500.000 fr. à des réserves diverses, le bénéfice brut s'établit à 6.708.019 fr. 18, auquel il y a lieu d'ajouter le report antérieur qui s'élevait à 55.134 fr. 30 ; le solde disponible s'établit ainsi à 6.763.154 fr. 08.

Le dividende a été fixé à 100 francs brut par action de 500 francs et à 90 francs par part de fondateur.

Il a été réservé 1.500.000 francs pour les porter à une réserve extraordinaire et 100.000 francs qui ont été affectés à un fonds de prévoyance.

Le conseil, dans son rapport, indique que l'exercice 1928, favorisé par les heureuses conséquences de la stabilisation monétaire, a été marqué par une grande activité.

Le rapport donne notamment un aperçu de la marche des sociétés dans lesquelles le Consortium du Nord a pris des intérêts.

Suivant avec attention le mouvement de concentration qui se produit dans la grande industrie, la société a été amenée à étudier et à réaliser la constitution de la *Financière des ciments et de l'Industrie**, société anonyme, au capital de 50 millions de francs, groupant, sous son contrôle, diverses affaires de ciments et de matériaux de construction, en France et en Afrique du nord, qui paraissent appelées à un bel avenir.

La Société des *Établissements Poliet et Chausson* a poursuivi, sans arrêt, pendant l'année 1928, son remarquable développement, favorisé par l'essor de la construction qui va connaître pendant un certain nombre d'années une activité intense.

En plein accord avec les Établissements Poliet et Chausson, le Consortium du Nord a pris le contrôle de la *Cimenterie de la Grande-Paroisse*. Il a assuré l'augmentation de capital de la *Société Poliet-Chausson-Maroc*, de 500.000 à 20.000.000 de francs. Cette société, constituée en 1927 avec, pour objet initial, la vente au Maroc de tous matériaux de construction, a pris rapidement sur le marché marocain une situation importante.

D'autre part, il a réalisé des opérations intéressantes dans le domaine immobilier dont les résultats bénéficiaires ont amené à envisager la constitution d'une ou plusieurs sociétés anonymes, en vue de traiter des opérations d'une envergure plus ample, nécessitant, par conséquent, des capitaux élevés.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a reconnu, après vérification, la sincérité de l'augmentation de capital de 15 à 30 millions de francs par la création de 30.000 actions nouvelles de 500 francs dont 6.000 de la catégorie A et 24.000 de la catégorie B.

CONSORTIUM DU NORD
(*Le Temps*, 13 mai 1929)

Constituée en août 1926 cette société a pour objet l'étude et la réalisation de toutes entreprises et opérations industrielles et commerciales, financières et immobilières, le développement d'entreprises déjà existantes, la constitution de sociétés nouvelles, etc.

Le Consortium du Nord a repris les traditions et s'inspire des méthodes de l'ancienne société qui avait déjà porté ce nom de 1911 à 1923 et qui a eu une carrière très prospère. Par la composition de son conseil qui comprend des personnalités autorisées du monde commercial et industriel, la société est particulièrement bien placée pour prendre au moment opportun des intérêts dans d'importantes entreprises françaises qui, ainsi appuyées et assurées de trouver les capitaux nécessaires, verront leur développement singulièrement facilité.

Aussi, dès la constitution de la société, le conseil a-t-il compris l'intérêt qu'il y avait à former de puissants groupements régionaux et s'est-il appliqué à réaliser cette première partie de son programme en même temps qu'il s'efforçait de reprendre le patronage des affaires que l'ancienne société avait créées ou contrôlées.

Le capital, qui était originairement de 10 millions de francs, s'est vite révélé insuffisant et il a été porté en deux étapes à 30 millions, son chiffre actuel. Il est composé de 60.000 actions de 500 francs dont 10.000 de la catégorie A à vote plural et 48.000 de la catégorie B, les unes et les autres ayant les mêmes droits dans la

répartition des bénéfiques. Il existe en outre 1.000 parts bénéficiaires, maintenant divisées en dixièmes, qui avaient été remises aux premiers souscripteurs.

La répartition des bénéfiques nets s'effectue de la façon suivante : il est prélevé 5 % pour la réserve légale, puis la somme nécessaire pour servir un intérêt de 6 % aux actionnaires ; sur le solde, il est réservé 10 % au conseil et le surplus est réparti à raison de 70 % aux actions et de 30 % aux parts. En cas de liquidation, l'actif, après extinction du passif et remboursement du montant libéré des actions, est réparti aux actionnaires à concurrence de 60 %, les 40 % restants revenant aux parts de fondateur.

Depuis sa création, le Consortium du Nord a déjà obtenu des résultats très favorables. Pour son premier exercice d'une durée exceptionnelle de quatre mois, le bénéfice net s'est établi, pour un capital de 10 millions, à 428.738 fr. 36, après affectation d'une somme de 557.537 francs aux amortissements. En 1927, les bénéfiques nets ont sensiblement progressé, passant après amortissements à 1.185.752 fr. 75 pour un capital porté à 15 millions. L'année 1928, favorisée par la stabilisation monétaire, a été marquée par une grande activité qui s'est traduite par un nouvel et important accroissement des résultats. Les bénéfiques ont, en effet, atteint, après affectation de 249.160 francs aux amortissements et de 2.500.000 francs à des provisions diverses, 6.708.019 fr. 78. Il a pu ainsi être réparti 20 %, soit 100 francs aux actions formant l'ancien capital qui était encore de 15 millions au 31 décembre 1928 et 90 francs aux dixièmes de part ; en outre, 1.500.000 fr. ont été portés à une réserve extraordinaire et 100.000 francs à un fonds de prévoyance ; enfin 380.491 fr. 20 ont été reportés à nouveau.

Le Consortium du Nord est principalement intéressé dans les *Établissements Poliet et Chausson*, dont on connaît la prospérité actuelle ; les *Ciments de la Grande-Paroisse*, dont il a pris le contrôle et qui, après une période de mise au point, vont prochainement entrer dans l'ère des réalisations industrielles ; la société *Poliet et Chausson-Maroc*, récemment créée et qui a pris sur le marché marocain une situation importante. Il possède une participation dans le *Soliditit français**, qui exploite des procédés de revêtements bétonnés à grande résistance, dans l'*Omnium du Nord*, la *Société franco-anglaise de participations* et la *Société française des pétroles de Silva-Plana*. Enfin, en 1928, il a constitué la *Financière des ciments*, dont nous avons dernièrement signalé le rôle et l'activité.

D'autre part, le conseil indiquait, dans le rapport qu'il a présenté à la dernière assemblée, que son attention avait été appelée sur les anomalies que présentent souvent le prix des propriétés foncières et qu'il avait pu réaliser dans cet ordre d'idées des opérations intéressantes dont les résultats l'avaient amené à envisager la constitution d'une ou plusieurs sociétés anonymes en vue de traiter des opérations de plus ample envergure.

Le bilan au 31 décembre 1928, c'est-à-dire après deux ans et demi à peine d'existence sociale, fait ressortir une situation financière saine.

En effet, à 26.779.992 fr. de créiteurs divers, la société peut opposer 21.653.585 francs de disponibilités en caisse et dans les banques, 17.569.223 francs de portefeuille-titres, et 10.099.855 francs de débiteurs divers (encore convient-il d'ajouter que l'augmentation du capital de 15 à 30 millions, réalisée depuis la clôture de l'exercice par l'émission de 30.000 actions nouvelles à 750 francs, renforce cette situation de trésorerie déjà fort aisée.) En face de l'actif constitué par le portefeuille-titres, qui est évalué, sans doute avec modération, à 17.569.223 francs, on trouve au passif, y compris les sommes réservées de l'exercice 1928, 3 millions 332.000 francs environ de réserves et provisions diverses, auxquelles viendra s'ajouter la prime d'émission de l'augmentation de capital ci-dessus indiquée, soit 7 millions et demi.

En résumé, le Consortium du Nord qui est encore en pleine période de croissance semble appelé à de nouveaux et importants développements. Aussi actions et parts qui ont été introduites, mardi dernier au marché officiel à 1.315 et 1.800 respectivement,

ont-elles été recherchées à la fin de la semaine à 1.400 et 2.055, et paraissent-elles encore intéressantes la part en particulier aux cours actuels, malgré la hausse dont elles viennent d'être l'objet.

CONSORTIUM DU NORD
(*Le Journal des débats*, 6 août 1929)

Les bénéfices nets, avant amortissements, acquis durant le premier semestre 1929, s'élèvent à 11.617.689 francs contre 9.457.180 francs pour l'exercice 1928 tout entier.

La situation comptable, établie au 30 juin 1929, accuse une sensible augmentation des réserves, passées de 2.506.707 à 11.932.108 fr., et provenant à concurrence de 7.500.000 fr. de la prime d'émission sur l'augmentation de capital de 15 à 30 millions de francs réalisée au début de l'année.

Le portefeuille titres est passé, dans le même temps, de 17 millions à 22 millions et les participations de 1.500.000 fr. à 11 millions et demi.

Aux derniers cours, le portefeuille titre ressortait à environ 30 millions et les participations à 26 millions, ce qui représentait une plus-value supposée [potentielle] d'une douzaine de millions sur les chiffres portés à la situation du 30 juin.

CONSORTIUM DU NORD
(*Le Journal des débats*, 22 mars 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 se soldent par un bénéfice net de 13.186.435 francs contre 6 millions 708.019 francs précédemment, ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 mars. Le dividende a été maintenu à 100 francs brut par action et sera payable à partir du 25 mars, sous déduction de l'acompte de 50 francs déjà payé le 5 octobre dernier, soit net 28 fr. 62 par action et 146 fr. 60 nets par part.

AVIS FINANCIERS
CONSORTIUM DU NORD
Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mars 1930
(*Le Temps*, 13 avril 1930)

L'assemblée est présidée par M. Pierre Dupleix, vice-président du conseil d'administration [le président étant Léon Chausson], qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Jean York et Léon Chausson.

189 actionnaires, possédant 1.240 actions A et actions B, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte des opérations effectuées par notre société, pendant l'exercice et pour soumettre à votre approbation, conformément à vos statuts. le bilan arrêté au 31 décembre

Le montant de nos bénéfices bruts s'est élevé à fr. 19.249.101 54

contre 10.112.704 fr. 62 en 1928 après déduction des frais généraux, impôts et divers, soit :

2.052.827 fr. 11 ; affectation aux amortissements de 2.009.838 francs 85 et une provision pour impôts de 2 000.000 de francs : total 6.062.665 96

nos bénéfices nets ressortent à 13.186.435 58

contre 6.708.019 fr. 78 en 1928.

Nous vous proposons la répartition d'un dividende de 20 % égal au précédent, mais s'appliquant un capital doublé en cours d'exercice.

Chaque action de 500 francs recevra ainsi 100 francs et chaque part bénéficiaire 180 francs.

Le développement de nos opérations sociales nous a conduits, au début de l'année dernière, à l'augmentation de notre capital, de 15 à 30 millions francs.

Cette opération a été réalisée en mars dans des conditions très favorables pour nos actionnaires, et qui leur ont donné des satisfactions substantielles.

L'année 1929 apparaît comme une période de transition et d'adaptation économique succédant à l'activité qui avait suivi la stabilisation monétaire de juin 1928.

Le marché financier a dû notamment procéder à un rajustement des cours et une discrimination plus sévère des valeurs, en attachant à leur rendement beaucoup plus d'importance que par le passé.

Mais l'abondance monétaire, la détente du loyer de l'argent et les dégrèvements fiscaux tant attendus favoriseront sans doute bientôt un nouvel essor des transactions.

Renseignements sur la marche des participations

Nous allons vous donner, comme les années précédentes, des renseignements sur les principales affaires dans lesquelles nous sommes Intéressés.

La *Financière des ciments et de l'industrie*, constituée par nos soins, en octobre 1928, a fait preuve, au cours de son premier exercice social, d'une activité remarquable.

Son compte de profits et pertes, arrêté au 31 décembre, fait apparaître un bénéfice brut de 18.075.625 francs et permettra, après de larges dotations aux amortissements et réserves, la répartition d'un dividende de 10 %.

Elle vient, tout récemment, de réaliser une grosse opération, dont les résultats intéressants figureront, dans les comptes de l'exercice 1930, **en achetant à un groupe belge** la majorité des actions de *la Boulonnaise*, société anonyme qui possède à Camiers (Pas-de-Calais) une importante usine d'une capacité de production de 125.000 tonnes de ciment par an.

Nous lui avons prêté, en cette circonstance, notre concours le plus entier.

Pour mener à bien des opérations de cette envergure, qui exigent de puissants moyens financiers, la Financière des ciments a été amenée, à la fin de l'année 1929, à porter son capital de 50 millions à 100 millions de francs.

Nous avons garanti nette opération, qui a remporté un succès mérité.

Nous avons assuré en juin 1929 l'augmentation de capital de 65 à 80 millions de francs de la société des *Établissements Poliet et Chausson*.

Cette société, qui groupera cette année 35 usines, d'une capacité de production totale de 2 millions de tonnes, offre un exemple remarquable de la puissance et des moyens d'action que donne une heureuse politique de concentration industrielle.

Favorisée par le développement continu de l'industrie du ciment., elle a vu sa production s'élever à 1.162.000 tonnes en 1929, et son chiffre d'affaires .passer de 177 millions en 1928 à 209 millions en 1929.

Ses bénéfices nets ont progressé d'une manière sensible, atteignant après tous amortissements 22.500.000 francs en 1929, contre 13 millions 29.000 francs en 1928.

Le dividende pour 1929 sera porté à 100 francs par action et 800 francs par part.

L'exercice en cours s'annonce sous des auspices encore plus favorables.

Nous avons pu, nous-mêmes, prendre le contrôle, au cours de l'exercice écoulé, de la *Société des ciments de Beaumont-sur-Oise*, société anonyme au capital de 22.500.000 francs, qui se trouvait **aux mains d'un groupement suisse**. Par la suite, nous avons fait entrer cette affaire dans l'orbite des Établissements Poliet et Chausson.

Nous avons garanti l'augmentation de capital de 4.500.000 francs à 20 millions de francs de la Société nouvelle des chaux et ciments H. de Villeneuve, Cette firme presque centenaire exploite actuellement deux usines, à Cassis, près de Marseille, et elle va édifier, avec le concours technique des Établissements Poliet et Chausson, une nouvelle usine dotée des perfectionnements les plus récents dans l'industrie du ciment.

La *Cimenterie de la Grande-Paroisse*, dont nous avons pris, en 1928, le contrôle, **détenu jusqu'alors par un groupe suisse**, et dont la direction est confiée aux Établissements Poliet et Chausson, sera comprise dans le programme d'absorption élaboré par cette dernière société.

La mise en marche de l'usine s'est effectuée avec un léger retard sur les prévisions, mais, par contre, les produits obtenus, surtout en ciment blanc, ont été d'une qualité exceptionnelle et sont appelés connaître une grande faveur sur le marché du ciment.

Les *Docks Fouquet* maintiennent, pour l'exercice 1929, et pour un capital porté de 6 millions à 10 millions de francs, le dividende de 50 francs déjà réparti en 1928. Le chiffre d'affaires est passé de 32.908.000 francs en à plus de 39 millions en 1929.

Le *Soliditit français**, au capital de 4 millions de francs, clôture son exercice 1929 avec un bénéfice net de près de 600.000 francs, contre 297.000 francs pour l'exercice précédent

La mise en distribution d'un dividende de 30 francs par action absorbera à peine la moitié de ce bénéfice.

Le chiffre d'affaires, pour l'année 1929, s'est élevé à 9 millions de francs pour 120.000 mètres carrés de travaux exécutés, contre 4 millions 700.000 francs en 1928 pour 60.000 mètres carrés.

Le carnet de commandes, pour l'exercice en cours, comprend l'exécution de travaux importants dans les régions de Lyon, Paris **et Oran**, et la société est appelée à bénéficier, dans une très large mesure, du nouveau programme de travaux publics élaboré par le gouvernement.

La société *Poliet-Chausson-Maroc**, qui est actuellement au capital de 20 millions de francs, a poursuivi son développement rapide, favorisé par les vastes débouchés du marché marocain. [...]

Nous avons pris un intérêt important dans les *Cimenteries et briqueteries réunies*, grande affaire belge, au capital de 320 millions de francs, dont la production dépasse 1 million de tonnes de ciment et 32 millions de briques, et qui mettra en distribution un dividende de 50 francs brut pour un exercice d'une durée exceptionnelle de six mois.

Le marché belge du ciment avait souffert, en 1929, d'une concurrence entraînant une baisse des prix, mais la situation s'est sensiblement améliorée depuis quelque temps, les producteurs paraissant avoir enfin compris l'intérêt que présentait pour eux la constitution de comptoirs communs de vente, tant à l'intérieur qu'à l'exportation.

Si, comme on le voit par les indications qui précèdent, nous avons donné une attention spéciale aux affaires de ciment et de matériaux de construction, nous n'en restons pas moins ouverts à toutes les initiatives qui nous paraissent profitables.

Ainsi que nous l'avons fait prévoir dans notre précédent rapport, et poursuivant la politique que nous vous avons exposée, nous avons constitué le *Consortium immobilier du Nord*, au capital de 15 millions de francs.

Nous avons groupé dans cette société les opérations immobilières que nous avons déjà traitées, et les premières réalisations faites à ce jour ont laissé des résultats qui témoignent de l'opportunité de notre initiative et des vastes possibilités qu'offre cette catégorie d'opérations.

L'abaissement à 3 % de la taxe de première mutation prévue dans la loi de finances est d'ailleurs de nature à faciliter les transactions.

[Prise du contrôle de la [Société du Domaine de Potinville](#) (Tunisie)]

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons traité, en accord avec certains héritiers de M. Félix Potin, qui ont accepté d'ailleurs de demeurer avec nous dans le conseil d'administration, la prise du contrôle de la société du [Domaine de Potinville](#).

Les *Cartonneries de Sainte-Marguerite* (anciens établissements L. Thèbes)[Vosges] verront, au cours de l'exercice 1930, l'achèvement du programme de transformation de leur usine.

Cette société pourra, grâce à l'appoint de la force motrice électrique et à son outillage mécanique complètement modernisé, sortir en quantité constante et à un prix de revient intéressant le produit de qualité qui fit jadis sa réputation.

Nous avons participé à l'augmentation de capital de l'*Omnium du Nord**, de 45.000.000 à 50.000.000 de francs.

Les bénéfices de cette société, pour l'exercice 1929, dépassent de 7.000.000 francs brut, et permettent la reprise des dividendes.

Les résultats eussent été meilleurs encore si un tiers environ des capitaux de la société ne se trouvait toujours immobilisé dans les affaires de pétrole mais les amortissements effectués sur ces immobilisations et les participations nouvelles prises par la société lui permettent une reprise appréciable de l'activité de ses opérations, ainsi qu'en témoigne le bilan de l'année 1929.

Nous avons garanti l'augmentation de capital de 6.600.000 francs à 20.000.000 de francs, réalisée en juin 1929, de la *Société franco-anglaise de participations industrielles et financières*.

Cette société, qui a donné depuis sa constitution, en 1917, des résultats bénéficiaires d'une régularité constante, a utilisé dans les meilleures conditions les capitaux nouveaux mis à sa disposition pendant le deuxième semestre de 1929 ; ses bénéfices bruts dépassent 5.000.000 de francs et lui permettent de répartir un dividende de 60 francs par action, sur la totalité de son capital ancien et nouveau.

Les participations à l'étranger

En Pologne, la situation industrielle revêt un caractère assez anormal.

La production générale du pays se présente en régression assez sensible et l'alimentation des raffineries devient difficile, obligeant celles-ci à travailler en n'utilisant qu'une partie de leur capacité de traitement et, par suite, dans des conditions bénéficiaires nettement insuffisantes.

Le vrai remède résiderait dans l'autorisation, pour les sociétés intéressées, d'importer de l'huile brute, mais jusqu'à présent il n'a pas été possible d'obtenir une décision conforme du gouvernement polonais, soucieux d'encourager avant tout les prospections sur le territoire national. Il semble toutefois que cette situation doive évoluer totalement. Si les efforts faits pour la découverte de nouveaux gisements n'ont pas abouti d'ici à deux ou trois ans, on peut considérer que la production ne pourra plus satisfaire la consommation intérieure qui se développe rapidement.

Il deviendra donc indispensable de recourir à l'importation, et certaines mesures préparatoires sont déjà prises par le gouvernement ; les grandes affaires disposant des meilleures raffineries et organisations de vente pourront alors reprendre toute leur activité, tant en ce qui concerna le travail de l'huile brute importée que la distribution des produits raffinés à l'intérieur du pays.

La situation financière favorable de la *Société française des pétroles de Silva-Plana* ne s'est d'ailleurs pas modifiée. Son bilan 1929 sera clos avec un bénéfice et comportera des disponibilités égales à celles du bilan de 1928 (environ 30.000.000 de francs),

auxquelles s'ajoute un stock de produits, immédiatement réalisable, d'une valeur sensiblement égale.

On peut, d'autre part, envisager que l'appoint apporté à ses résultats par les filiales de la société pourra s'accroître sensiblement pendant les années à venir.

En effet, si en Roumanie les forages entrepris dans la région de Scaiosi ont été menés avec une certaine lenteur, leur résultat paraît devoir être favorable.

D'autre part, en Allemagne, la « Milag », au capital de 1.500.000 reichsmarks, qui écoule surtout des produits roumains, organise actuellement une distribution d'essence dans quatre centres importants de l'Allemagne et continue à développer son chiffre d'affaires, passé de 6.086.000 reichsmarks en 1928 à 6 millions reichsmarks en 1929, avec une augmentation de tonnage de 18 % et des résultats bénéficiaires en progression.

Répartition des bénéfices

Nous vous avons indiqué, au début de notre rapport, que les bénéfices nets de notre exercice 1929 se sont élevés à 13.186.435 58

Sur ces bénéfices, nous vous proposons de répartir, conformément à l'article 43 des statuts :

5 % la réserve légale, 659,321 fr. 77.

6 % aux actions, 1.800.000 fr.

Ensemble 2.459.321 77

Solde 10.727.113 81

10 % au conseil d'administration 1.072.711 38

Reste 9.654.402 43

auquel s'ajoute le report au 31 décembre 1928 380.491 20

Ensemble 10.034.893

Nous vous proposons d'affecter :

1° A la réserve extraordinaire, 1 million de francs.

2° Au fonds de prévoyance, 300.000 francs.

Ensemble 1.300.000 00

Solde disponible 8.734.893 63

sur lequel nous vous proposons de distribuer, comme suit, la somme de 6.000.000 00

70 % aux actions 4.200.000 fr.

30 % aux parts 1.800.000 fr.

et de reporter à nouveau 2.734.893 63

Si vous approuvez le bilan et la répartition proposée, chaque action de 500 francs recevra un dividende de 100 francs brut, soit 20 %

Chaque part bénéficiaire recevra un dividende de 180 francs brut.

Nous vous proposons également d'affecter à la réserve extraordinaire la provision de 1 million de francs qui avait été constituée, dans l'exercice précédent, pour amortissement du portefeuille-titres.

La composition de notre portefeuille, malgré les bas cours cotés au 31 décembre dernier, ne nécessite aucunement le maintien de cette provision.

Questions à l'ordre du jour

Votre ordre du jour comporte, après l'approbation des comptes ci-dessus, la nomination d'un commissaire aux comptes pour l'exercice 1930 et la fixation de sa rémunération.

Au cours de cet exercice, notre société a eu, comme précédemment., des relations d'ordre financier avec un certain nombre de sociétés qui ont avec elle des administrateurs communs ; nous vous en rendons compte en vous demandant de bien

vouloir renouveler aux membres de votre conseil d'administration les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Le conseil d'administration.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Avant de donner, messieurs, la parole à MM. les commissaires aux comptes, je vous demanderai la permission d'ajouter quelques mots au rapport du conseil.

Pendant la durée de l'exercice écoulé, nos services ont continué à fonctionner avec la plus grande régularité, et vous vous associerez certainement à nous, messieurs, pour en féliciter notre personnel à tous les degrés.

Nous avons tenu cette année, malgré l'augmentation de nos charges, à améliorer sensiblement notre fonds de prévoyance.

Enfin, vous me permettrez, de remercier une fois de plus notre ami et administrateur-délégué, M. Jean York. Toujours en éveil, sa magnifique intelligence, son habileté, sa connaissance approfondie des affaires ont placé notre maison au meilleur rang des entreprises financières similaires.

Le rapport de votre conseil, messieurs, mentionne les résultats obtenus par les Établissements Poliet et Chausson. Sans vouloir anticiper et tout en désirant réserver aux actionnaires de ces établissements la primeur des documentations qui leur seront fournies à une prochaine assemblée, permettez-moi de vous rappeler tout simplement, ceci à titre documentaire, quelques renseignements que certains d'entre vous ne connaissent peut-être pas d'une manière approfondie.

Le brillant développement des Établissements Poliet et Chausson

[...] Voici votre œuvre, mon cher président [Léon Chausson].

Des voix plus autorisées et plus éloquentes que la mienne, je n'en doute pas, vous en diront le perfectionnement. À cet éloge, ils associeront votre fils Henri et ses dévoués collaborateurs. Mais laissez-moi vous féliciter une fois de plus, au nom du Consortium du Nord, un peu votre associé, et de longue date, et pour longtemps, tout le monde ici, l'espère, vous n'en doutez pas.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

[...]

Bâle, le 3 mars 1930.

Le commissaire aux comptes
SOCIÉTÉ ANONYME FIDUCIAIRE SUISSE.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (fr.)

ACTIF	
Banque et caisse	13.851.293 64
Portefeuille-titres	39.442.584 80
Participations	1.746. 032 00
Débiteurs divers	13.741.884 64
Mobilier et installations	1 00
Acompte sur dividende 1929	2.586.650 00
Avances à l'enregistrement et divers	12.552 22

Total	<u>72.180.998 30</u>
PASSIF	
Capital-actions	30.000.000
Prime d'émission	7.500.000 00
Réserve légale	432.108 89
Réserve extraordinaire	1.500.000 00
Provision pour amortissement du portefeuille-titres	1.000.000 00
Provision pour impôts	2.000.000 00
Fonds de prévoyance	5.000 00
Créditeurs divers	15.952.118 08
Profits et pertes	
Report exercice 1928	380.491 20
Exercice 1929	12.186.435 58
Total	<u>72.180.998 30</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DOIT	
Frais généraux, impôts et divers	2.052.827 11
Amortissements	
Mobilier et installations	538.124 10
Frais d'augmentation de capital	1.425.774 75
Provision pour impôts	2.000.000 00
Bénéfice	13.186.435 58
	<u>19.249.101 54</u>
AVOIR	
Commissions et intérêts divers	19.249.101 54
	<u>19.249.101 54</u>

LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, les résolutions ci-dessous sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que les comptes sociaux et le bilan de l'exercice 1929, tels qu'ils sont présentés.

Elle donne, en conséquence, aux membres du conseil d'administration *quitus* définitif et complet de leur gestion pour l'exercice 1929.

L'assemblée générale approuve le compte de profits et pertes et la répartition des bénéfices, telle qu'elle est proposée par le conseil d'administration.

Elle fixe, en conséquence, le dividende pour l'exercice 1929 à 100 francs par action, de 500 francs nominal, et 180 francs par part bénéficiaire.

Deuxième résolution

Un acompte, sur le dividende de 50 francs net ayant été payé aux actions le 15 octobre 1929, le solde, soit 50 francs par action, sera mis en paiement à partir du 25 mars 1930, à la Banque nationale de crédit et au Crédit du Nord, ainsi que dans toutes leurs succursales, et agences à Paris et en province, sous déduction des impôts, à raison de

32 francs par action nominative, contre présentation du certificat

28 fr. 62 par action au porteur, contre remise du coupon n° 6

147 fr. 60 par part bénéficiaire nominative, contre présentation du certificat

146 fr. 60 par part bénéficiaire au porteur, contre remise du coupon n° 3.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme, comme commissaire aux comptes, pour faire un rapport sur

les comptes de l'exercice 1930, la Société Fiduciaire Suisse, ayant son siège à Bâle, 1, Saint-Albananlage.

Elle fixe sa rémunération à la somme de trois mille francs.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise chacun des membres du conseil d'administration à prendre ou à conserver un intérêt direct ou indirect dans tous les marchés ou toutes les affaires traités ou traiter avec le Consortium du Nord, pour leur compte personnel ou comme administrateurs d'autres sociétés, et les relève, en conséquence, de l'interdiction édictée par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Toutes ces résolutions, mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité.

DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT

sur la marche de l'exercice en cours

M. le président. — Sans nous départir, messieurs, de notre règle habituelle de prudence et sans pouvoir préjuger de l'avenir, nous pouvons vous dire qu'au 15 mars 1930, nos bénéfices sont sensiblement supérieurs à ceux de l'année dernière à pareille époque.

Je vais vous en donner un aperçu qui, je le répète, n'est que le résultat acquis à la date que je viens de vous indiquer et naturellement ne préjuge pas de l'avenir.

Les bénéfices à cette date s'élèvent à un peu plus de cinq millions, somme dans laquelle est compris le report de l'exercice 1929, s'élevant à 2.734.000 francs.

Nous sommes satisfaits de la marche de nos affaires, sur lesquelles le rapport vous a donné des détails assez longs. Nous ne prévoyons pas d'à-coups, mais il y a encore neuf mois à courir d'ici à la fin de l'exercice. Nous ne pouvons augurer de l'avenir, mais je tiens à vous affirmer que l'exercice actuel se présente sous les meilleurs auspices.

Cette société se propose d'absorber ses deux filiales, Omnium du Nord et Franco-Anglaise de Participations industrielles et financières.

Le capital du Consortium du Nord serait porté de 30 à 60 millions il n'y aurait aucune émission d'actions contre espèces et la totalité des actions nouvelles serait répartie aux actionnaires et porteurs de parts des sociétés absorbées

Assemblées générales
CONSORTIUM DU NORD
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juin 1930)
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1930)

L'assemblée extraordinaire du 13 juin, tenue sous la présidence de M. Pierre Duplex, président du conseil, a voté l'approbation provisoire de deux traités de fusion, l'un avec la société *Omnium du Nord*, l'autre avec la *Société franco-anglaise de participations industrielles et financières*, et qui entraînent une augmentation de 30 millions du capital du Consortium du Nord.

Ce capital, après approbation définitive, sera fixé à 60 millions. Nous l'appelons à ce sujet que la totalité des actions nouvelles ainsi émises, serait répartie entièrement aux actionnaires et porteurs de parts des sociétés absorbées, à l'exclusion de tout appel aux actionnaires du Consortium du Nord.

L'assemblée a nommé M. Cantarel, commissaire aux apports.

Des liens étroits unissaient déjà les trois sociétés en question dont l'activité s'exerçait parallèlement depuis de nombreuses années, et leur collaboration devait logiquement aboutir à la conception d'une fusion d'intérêts complète.

Le rapport ajoute : les concentrations financières comme les concentrations industrielles, sont actuellement à l'ordre du jour, et tout a été dit sur les profits qu'on en peut tirer, sur la puissance de moyens qui en découle ; larges compressions de frais généraux, regroupement méthodique des portefeuilles, constitution de réserves massives et, surtout, unité de direction entièrement maîtresse de sa liberté d'action, tels sont les bénéfices les plus marquants de l'opération.

Les actions nouvelles Consortium du Nord seront attribuées à raison de :

2 actions Consortium du Nord pour 25 actions Omnium du Nord ; 8 actions Consortium du Nord par groupe de 5 parts Omnium du Nord, et 2 actions Consortium du Nord pour 5 actions Franco-Anglaise de Participations Industrielles et Financières.

Il a été tenu compte, pour cette attribution des valeurs respectives des actifs sociaux des trois sociétés, comme aussi, dans une certaine mesure, de leur appréciation boursière.

Poliet et Chausson
(*Le Temps*, 1^{er} novembre 1930)

D'accord avec cette société, le Consortium du Nord réserve aux actionnaires de la Société Poliet et Chausson, et jusqu'au 4 novembre inclus, la possibilité d'obtenir au prix de 850 francs et par quantité minimum de 10, un certain nombre d'actions de la Société [Poliet-Chausson Maroc*](#), dont les titres vont être très prochainement cotés au marché officiel, probablement le 5 novembre. La Société Poliet-Chausson Maroc a été constituée en 1927, sous le patronage de la Société Poliet et Chausson et du Consortium du Nord.

Assemblées générales
CONSORTIUM DU NORD
(*Le Journal des finances*, 5 juin 1931)

Tenue le 2 juin, sous la présidence de M. Pierre Dupleix, président du conseil d'administration, l'assemblée annuelle a approuvé les comptes de l'exercice 1930 accusant, après constitution d'une réserve pour impôts d'un million, un bénéfice net de 8.543.988 francs, soit, y compris le report à nouveau précédent de 2 millions 734.893 francs, un total disponible de 11.278.881 francs.

Le dividende a été fixé à 50 francs par action de 500 francs nominal et à 102 fr. 85 par part bénéficiaire. Un acompte de 30 francs net ayant été payé aux actions le 21 novembre 1930, le solde de 20 francs sera mis en paiement ce mois-ci, à raison net de 12 francs au nominatif et de 6 fr. 05 au porteur (coupon n° 8). A la même époque, les parts recevront net 86 fr. 40 au nominatif et 74 fr. 15 au porteur (coupon n° 4).

AVIS FINANCIERS
CONSORTIUM DU NORD
(*Le Temps*, 27 juin 1931)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 2 juin 1931

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte des opérations effectuées par notre société, pendant l'exercice 1930, et pour soumettre à votre approbation, conformément à vos statuts, le bilan arrêté au 31 décembre (en fr.).

Le montant de nos bénéfices bruts s'est élevé à	11.406.940 26
Après déduction des frais généraux, impôts et divers, soit	1.855.478.35 00
Affectation aux amortissements et à une provision pour impôts de	1.007.478 90
	2.862.937 25
Nos bénéfices nets ressortent à	8.543.988 01
somme à laquelle vient s'ajouter le report à nouveau de l'exercice précédent, soit	2.734.893 63
Total	11.278.881 64

Nous vous proposons de répartir un dividende de 10 %, soit 50 francs, par action, et 102 fr. 85 par part
et de reporter nouveau 3.371.431 95

Ce dividende s'appliquera à la totalité de notre capital, lequel a été, comme vous le savez, porté, en juillet 1930, de 30 millions à 60 millions de francs, par suite de l'absorption par notre société des Société « Omnium du Nord » et « Franco-Anglaise de participations industrielles et financières ».

Les affaires dans lesquelles nous avons nos principaux intérêts, celles de ciment et de matériaux de construction, ont été parmi celles qui se sont le moins ressenties de la crise de 1930

La plupart présentent même, pour leur exercice 1930, des résultats bénéficiaires en augmentation sur ceux des exercices précédents, et les indications que l'on peut tirer du premier trimestre de l'année en cours témoignent de leur vitalité.

Les *Établissements Poliet et Chausson* ont réalisé, au cours de l'année 1930, dans les conditions les plus heureuses, le grand programme de développement qu'ils s'étaient tracé, par l'absorption d'affaires jouissant d'une excellente notoriété, parmi lesquelles la Société des ciments de Beaumont-sur-Oise et la Société des ciments d'Arleux.

Cette société se trouve ainsi actuellement à la tête d'un actif considérable, qui comprend 38 usines, d'une puissance de production annuelle de près de 2 millions de tonnes, et 33 dépôts de vente, et elle a porté son chiffre d'affaires total, pour 1930, à 340 millions de francs.

Les bénéfices nets d'exploitation de l'exercice 1930 se sont élevés à 58.920.135 30
contre 34.364.124 83

en 1929, ce qui a permis de porter le dividende des actions de 100 à 1.20 francs, pour un capital passé de 80 millions à 100 millions de francs, et le dividende des parts de fondateur de 800 à 1.200 francs.

La société a procédé, en mai 1930, à une émission d'obligations de 50 millions de francs, à laquelle nous avons donné notre concours.

Cette émission a obtenu un vif succès et a été couverte entièrement dans un très court délai.

Disposant de puissantes réserves, favorisés par la répartition géographique de leurs usines, leur situation privilégiée et leur outillage perfectionné, qui leur assurent les prix de revient les plus bas, les *Établissements Poliet et Chausson* occupent une place exceptionnellement forte dans l'industrie française du ciment.

La *Financière des ciments et de l'industrie*, au capital de 100 millions de francs, a poursuivi, pendant l'exercice écoulé, la réalisation de son programme, en prenant le contrôle de la Société « La Boulonnaise » en vue de faciliter son absorption ultérieure par les *Établissements Poliet et Chausson*, et en augmentant le montant de ses participations dans cette dernière société, ainsi que dans la Société « Poliet-Chausson-Maroc », devenant par là même un facteur influent dans l'évolution de la politique du ciment en France.

Le *Soliditit français**, société anonyme au capital de 4 millions de francs, a réalisé, pour son exercice 1930, un bénéfice qui dépasse 1.300.000 fr.

contre 600.000 00
pour l'exercice précédent.

Ces bénéfices permettent de porter le dividende des actions à 60 francs, contre 30 francs pour l'exercice 1929, et de répartir aux parts bénéficiaires un dividende de 46 francs, tout en consacrant des sommes très importantes aux amortissements et réserves.

La qualité des revêtements exécutés par la société, sur un certain nombre de routes grand trafic, notamment dans les régions parisienne, lyonnaise et algérienne, lui a valu de nouvelles commandes de travaux importants, et nous avons tout lieu de croire que l'exercice en cours ne démentira pas les succès déjà remportés par cette société, qui, par son objet même, reste à l'abri des conséquences de la crise économique.

Nous avons procédé, en novembre 1930, à l'introduction des titres de la société à la Bourse de Paris.

Les *Docks Fouquet*, au capital de 10.000.000 de francs, dont l'activité commerciale s'exerce principalement dans la région normande et dans certaines régions limitrophes de l'Ouest, ainsi qu'en Angleterre et en Irlande, se sont ressentis quelque peu du ralentissement des affaires, notamment à l'exportation.

Un dividende de 30 francs pourra, néanmoins, être réparti pour l'exercice 1930.

La *Société nouvelle des chaux et ciments de Villeneuve*, au capital de 20.000.000 de francs, n'a pu commencer encore, par suite de difficultés d'ordre administratif non

résolues, la transformation de son ancienne usine de Cassis, par l'installation d'un nouveau matériel à grand rendement.

Il est certain que la campagne de presse qui a été à l'origine de ces difficultés manquait de tout fondement, car la ville de Cassis n'a jamais souffert de la présence des usines actuellement existantes, situées sur les limites de son territoire, dans la zone industrielle, et le programme envisagé par la société ne comporte que la modernisation de ses installations, par le montage d'un matériel perfectionné.

La société *Poliet-Chausson-Maroc** a porté son capital de 20 à 30 millions de francs, au mois de mai 1930. [...]

Le *Consortium immobilier du Nord*, au capital de 15.000.000 de francs, a pu, malgré le ralentissement sensible des transactions immobilières, procéder à des réalisations assez importantes, dont les bénéfiques figureront dans les comptes de l'exercice en cours.

Les intérêts qu'il possède dans des terrains situés en grande partie dans les meilleurs quartiers de la zone ouest des fortifications de Paris ont été acquis dans de bonnes conditions et présentent une valeur certaine, sur laquelle il n'est guère à craindre de moins-value.

L'activité montrée par la *Société anonyme du domaine de Potinville** dans l'exploitation de ses domaines industriel, agricole et immobilier, ne s'est pas démentie au cours de l'exercice écoulé, dont les résultats ont été fructueux. [...]

Les affaires de pétrole sont, incontestablement, parmi les plus atteintes par la crise, du fait de la surproduction mondiale.

L'industrie pétrolière polonaise s'en est ressentie, car, bien que sa production soit stationnaire, elle doit exporter à nouveau plus de 50 % de ses produits, la consommation intérieure s'étant restreinte.

Pour ces raisons, la *Société française des pétroles de Silva-Plana** a cru devoir, au cours de l'exercice écoulé, porter son principal effort vers la distribution [...].

Les *Cartonneries de Sainte-Marguerite* ont actuellement achevé la transformation de leurs anciennes usines.

En se spécialisant dans la fabrication de certaines qualités, elles ont pu conserver un bon courant de commandes, qui doit se développer par la suite.

*
* . *

Nous vous avons indiqué, au début de notre rapport, que les bénéfiques nets de notre exercice 1930 se sont élevés à 8.543.988 fr. 01

Sur ces bénéfiques, nous vous proposons de répartir, conformément à l'article 43 des statuts :

5 % à la réserve légale : 427.199 40

6 % aux actions : 3.600.000 40

Solde 4.516.788 61

10 % au conseil d'administration 451.678 85

Reste 4.065.109 76

auquel s'ajoute le report au 31 déc. 1929 2.734.893 63

Solde disponible 6.800.003 39

sur lequel nous vous proposons de distribuer, comme suit, la somme de 3.428.571

44

70 % aux actions : 2.400.000 00

30 % aux parts : 1.028.571 44

et de reporter à nouveau 3.371.431 95

Si vous approuvez le bilan et la répartition proposée, chaque action de 500 francs recevra un dividende de 50 francs brut, soit 10 %.

Chaque part bénéficiaire recevra un dividende de 102 fr. 85 brut.

Votre ordre du jour comporte, après approbation des comptes ci-dessus, la nomination d'un commissaire aux comptes pour l'exercice 1931 et la fixation de sa rémunération.

Au cours de cet exercice, notre société a eu, comme précédemment, des relations d'ordre financier avec un certain nombre de sociétés qui ont avec elle des administrateurs communs ; nous vous en rendons compte en vous demandant de bien vouloir renouveler aux membres de votre conseil d'administration les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Le conseil d'administration.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1930 (en fr.)

ACTIF	
Banques et caisse	2.677.207 42
Portefeuille effets	1.921.250 00
Portefeuille titres	91.916.199 76
Participations	1.515.878 85
Débiteurs divers	9.224.313 59
Mobilier et installations	1 00
Acompte sur dividende 1930	1.368.240 00
Avances à l'enregistrement	2.482.826 71
Total	<u>111.105.917 33</u>
PASSIF	
Capital	60.000.000 00
Prime d'émission	7.500.000 00
Réserve légale	1.091.430 66
Réserve extraordinaire	3.500.000 00
Réserve spéciale	21.301.157 73
Provision pour impôts	1.564.471 16
Fonds de prévoyance	183.848 60
Créditeurs divers	4.686.127 54
Profits et pertes :	
Report de l'exercice 1929	2.734.893 63
Exercice 1930	8.543.988 01
	11.278.88164 64
Total	<u>111.105.917 33</u>

PROFITS ET PERTES

DOIT	
Frais généraux, impôts et divers	1.855. 478 35
Amortissements	
Mobilier et installations	7.478 90
Provision pour impôts	1.000.000 00
Bénéfice	8.543.988 01
TOTAL	<u>11.406.945 26</u>
AVOIR	
Commissions et intérêts divers	11.406.945 26
TOTAL	<u>11.406.945 26</u>

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs,

Conformément au mandat que vous avez bien voulu nous renouveler dans votre assemblée générale ordinaire du 20 mars 1930, nous avons procédé à la vérification des comptes de votre société pour l'exercice 1930.

Nous nous sommes rendu compte tout d'abord que les différents chapitres du bilan au 31 décembre 1920, que vous avez approuvé dans votre assemblée générale ordinaire du 20 mars 1930, ont bien été reportés à nouveau exactement et que la répartition des bénéfices de l'exercice 1929 a été comptabilisée conformément à votre décision.

A l'aide des livres, documents et pièces justificatives qui ont été mis à notre disposition dans les délais légaux, nous avons fait ensuite la vérification du bilan établi au 31 décembre 1930 qui est soumis à votre approbation.

Cette vérification a eu pour objet tous les chapitres du bilan et du compte de profits et pertes, et elle s'est étendue d'autre part à la plus grande partie des écritures de l'exercice. Elle nous a permis de constater que le bilan aussi bien que le compte de profits et pertes, tels qu'ils vous sont soumis, ressortent bien des livres et résument exactement les écritures de l'exercice 1930.

En ce qui concerne le portefeuille titres, qui constitue l'actif le plus important de votre société et qui par suite de l'absorption des sociétés « Omnium du Nord et « Franco-Anglaise de Participations industrielles et financières » a subi, par rapport à l'année dernière, une augmentation considérable, nous avons fait les mêmes vérifications que l'année précédente.

Nous nous sommes fait présenter, soit les récépissés de dépôts, soit les certificats, soit, dans la plupart des cas, les titres eux-mêmes que nous avons tous comptés. En plus, nous avons constaté que les cours auxquels ces titres figurent au bilan constituent, par comparaison aux cours cotés au 31 décembre 1930, une évaluation prudente.

Le bilan qui vous est soumis comprend au passif une réserve nouvelle, la réserve spéciale qui se monte à fr.: 21,301,157 73. Elle provient de l'absorption des deux sociétés déjà mentionnées.

Le bilan se totalise cette année à l'actif et au passif par 111.105.917 33. Après constitution d'une provision pour impôts de 1.000.000, il fait ressortir, en concordance avec le compte de profits et pertes, un bénéfice net de 8.543.988 01

somme à laquelle vient s'ajouter le bénéfice reporté à nouveau de l'exercice précédent, soit 2.734.893 63

Total 11.278.881 64

La répartition de ces bénéfices qui vous est proposée est conforme aux statuts.
Nous vous proposons de l'approuver, ainsi que les comptes de l'exercice 1930 tels qu'ils se résument dans le bilan et le compte de profits et pertes qui vous sont soumis.

Bâle, le 1^{er} avril 1931

Le commissaire aux comptes,
Société anonyme fiduciaire suisse

ALLOCUTION DE M. PIERRE DUPLEIX, président du conseil d'administration

Avant, messieurs, de vous donner la parole, je voudrais vous fournir quelques explications sur la situation actuelle de nos affaires. Certainement, elles vous intéresseront.

Il est bien évident que, dans l'état de choses actuel, avec le marasme financier et industriel, toutes les affaires et nos affaires marquent le pas. Nous ne contestons pas, hélas ! la crise actuelle qui sévit dans tous les domaines. Mais nous considérons qu'elle est surtout due à une période de réadaptation en face de laquelle on hésite et on tarde à se montrer. Il faut courageusement prendre les mesures qu'elle comporte.

Tous nos efforts, à l'heure actuelle, portent vers la consolidation de nos affaires. Nous entendons par là ne pas être uniquement une société de portefeuille, mais suivre, aider, vérifier, et diriger nous-mêmes le cas échéant, les affaires dans lesquelles nous avons des intérêts. Nous n'écartons pas pour cela les affaires nouvelles, mais ne sauraient être retenues que celles dont le passé peut garantir l'avenir.

Vous connaissez les affaires dans lesquelles nous avons des intérêts. Nous avons la bonne fortune d'avoir une grande majorité des meilleures. Nous les suivons toutes de très près et, sans nous impressionner de leur valeur boursière, qui ne reflète pas, à beaucoup près, leur valeur réelle.

LES RÉOLUTIONS PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que les comptes sociaux et le bilan de l'exercice 1930, tels qu'ils sont présentés.

Elle donne, en conséquence, aux membres du conseil d'administration *quibus* définitif et complet de leur gestion pour l'exercice 1930.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. j

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le compte profits et pertes et la répartition des bénéfices, telle qu'elle est proposée par le conseil d'administration.

Elle fixe, en conséquence, le dividende pour l'exercice 1930 à 50 francs par action de 500 francs nominal, et 102 fr. 85 par part bénéficiaire.

Un acompte sur le dividende de 30 francs net ayant été payé aux actions le 21 novembre 1930, le solde, soit 20 francs par action, sera mis en paiement à partir du 30 juin 1931, à la Banque nationale de crédit et au Crédit du Nord, ainsi que dans toutes leurs succursales et agences à Paris et en province, sous déduction des impôts, à raison de 12 francs par action nominative, contre présentation du certificat :

6 fr. 05 par action au porteur, contre remise du coupon n° 8 ;

86 fr. 40 par part bénéficiaire nominative, contre présentation du certificat ;
74 fr. 15 par part bénéficiaire au porteur, contre remise du coupon n° 4.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale nomme, comme commissaire aux comptes, pour faire un rapport sur les comptes de l'exercice 1931, la Société anonyme fiduciaire suisse, ayant son siège à Bâle, 1, Saint-Albananlage.

Elle fixe sa rémunération à la somme de trois mille francs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale autorise chacun des membres du conseil d'administration à prendre ou à conserver un intérêt direct ou indirect dans tous les marchés ou toutes les affaires traitées ou à traiter avec le Consortium du Nord, pour leur compte personnel ou comme administrateurs d'autres sociétés, et les relève, en conséquence, de l'interdiction édictée par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CONSORTIUM DU NORD-FINANCIÈRE DES CIMENTS* (*Le Journal des débats*, 8 août 1931)

Les assemblées extraordinaires convoquées pour le 12 août par ces deux sociétés, statueront sur l'absorption de la Financière des Ciments par le Consortium du Nord et l'augmentation du capital de ce dernier. Le montant exact de cette augmentation de capital n'est pas encore connu ; il ne sera vraisemblablement que d'une vingtaine de millions, les titres de la Financière, détenus en portefeuille par le Consortium devant être annulés.

CONSORTIUM DU NORD (*Le Figaro*, 3 juin 1932)

L'assemblée générale des actionnaires, présidée par M. Pierre Duplex, s'est tenue le 2 juin et a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1931 et les résolutions présentées par le conseil.

Le rapport note qu'en présence du désarroi général qui a marqué l'année 1931, le conseil a dû redoubler de circonspection dans l'étude des opérations nouvelles qui lui étaient présentées et refuser même des propositions dont l'intérêt ne pouvait lui faire oublier la nécessité impérieuse de rassembler et de conserver tous les moyens d'action de la société, politique qui a assuré une grande sécurité. Le conseil considère la totalité des comptes débiteurs comme de rentrée certaine. Quant à la dépréciation du portefeuille, qui ne peut être assimilée à une perte réelle et qui est susceptible de récupération, elle s'élevait sur la base des cours au 31 décembre, et après amortissements, à 22 millions, mais était ramenée à 5 millions au 31 mars pour s'établir ensuite à 11 millions 660.000 au 30 avril.

En raison de la baisse des prix, le bilan présentera de très larges amortissements les disponibilités bancaires de la société dépassent 20 millions 600.000 francs, en contrepartie d'un passif exigible à 1 million.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 3 juin 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier, sous la présidence de M. Pierre Dupleix, a approuvé le bilan de l'exercice 1931. Au crédit du compte de profits et pertes figure le report de l'exercice précédent, soit 3 371.431 fr. 95, et les commissions et intérêts divers, soit 799.227 francs.

Les frais généraux et impôts divers ont absorbé 942.467 fr. 72.

L'assemblée a décidé d'affecter le solde disponible à l'amortissement du portefeuille-titres et des participations.

MM. Léon Chausson, Joseph Devilder, Pierre Dupleix, Pierre Flipo, Paul Motte et Jean York, administrateurs sortants, ont été réélus.

Etablissements Poliet et Chausson
Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 29 novembre 1932)

À la suite d'accords intervenus entre ces deux sociétés, MM. Dupleix et Jean York ont donné leur démission administrateurs des Établissements Poliet et Chausson, et M. Léon Chausson s'est retiré du conseil d'administration du Consortium du Nord.

CONSORTIUM DU NORD
(*Le Journal des débats*, 29 décembre 1932)

L'assemblée extraordinaire du 27 décembre a approuvé le projet de réduction du capital social de 60 millions à 40 millions de francs, par voie d'annulation d'actions.

Ces actions proviennent du rachat fait de 40.000 actions Consortium du Nord à la Financière des Ciments* et qui ont été réglés en partie par compensation de créance sur cette société. D'autre part, la totalité des intérêts qu'avait le Consortium dans la Financière des Ciments* a été cédée aux Établissements Poliet et Chausson,

POLIET ET CHAUSSON,
FINANCIÈRE DES CEMENTS,
CONSORTIUM DU NORD
(*Les Documents politiques*, décembre 1932)

Le Consortium du Nord vient de céder aux Établissements Poliet et Chausson le contrôle de la Société Financière des Ciments.

M. Chausson a été nommé président de cette dernière société.

Voici les modalités de l'opération : L'actif de la Financière des Ciments était surtout composé par la possession de 50.555 actions Poliet et Chausson et de 40.000 actions Consortium du Nord. Par la convention intervenue, le Consortium du Nord rachète ses 40.000 propres actions et il cède au groupe Poliet et Chausson 400.000 actions, dont 125.000 à vote plural de la Financière des Ciments qu'il détenait.

Le Consortium du Nord envisage, par suite, la réduction de son capital de 60 à 40 millions de francs par voie d'annulation des 40.000 actions qu'il reprend de la Financière des Ciments.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1555 :
Consortium du Nord
Conseil : P. Dumeix, pdt ; J. York, adm.-dél. ; L. Chausson, J. Devilder, Flippe, P. Motte.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES CIMENTS
(Anciennement Compagnie financière des ciments et de l'industrie)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 avril 1933)

.....
Parmi les réalisations auxquelles il est fait allusion plus haut, figure la cession que nous avons faite au Consortium du Nord des titres de cette Société que nous possédions. Cette opération, effectuée en novembre 1932, nous a permis de nous libérer entièrement de la dette que nous avons envers le Consortium.

Consortium du Nord
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 26 juin, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932, faisant ressortir un solde déficitaire de 2.440 587 francs qui a été reporté à nouveau.

Dans son rapport, le conseil expose que la réalisation importante d'une partie du portefeuille a obligé à des sacrifices, étant donné les cours très bas pratiqués pendant la plus grande partie de l'exercice, mais néanmoins le bilan reste sain.

Par suite de la cession de la totalité des intérêts que possédait la société dans l'industrie des ciments, la situation sociale s'en est trouvée heureusement modifiée, surtout en ce qui concerne les disponibilités qui sont devenues très importantes.

Le portefeuille-titres s'élève à 25.291.566 fr., composé, en très large partie, de titres susceptibles d'une réalisation immédiate ; le conseil dispose, de ce fait, d'une masse de capitaux prêts à être employés dès que l'occasion se présentera.

M. Joseph Devilder a été réélu.

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire qui devait se tenir ensuite pour autoriser le conseil à procéder à des rachats en Bourse au-dessous du pair, des actions de la société, a été remise à une date ultérieure.

CONSORTIUM DU NORD
(*Le Temps*, 8 novembre 1933)

Une assemblée extraordinaire est convoquée, pour le 14 novembre en vue de la réduction du capital par voie d'annulation d'actions

CONSORTIUM DU NORD
(*Le Journal des débats*, 10 mai 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 se soldent par un déficit de 1.746.771 francs contre une autre perte de 2.446.587 francs en 1932, soit un total débiteur de 4.193.359 francs.

L'assemblée extraordinaire, qui se tiendra le 24 mai, à l'issue de l'ordinaire, aura à approuver une réduction du capital de 40 à 35 millions par annulation de 10.000 actions.

CONSORTIUM DU NORD
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1934)

Les actionnaires se sont réunis le 24 mai en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Pierre Duplex, président du conseil d'administration, et ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1933, accusant un solde déficitaire de 1.746.771 fr. À la suite de la réalisation des titres Silva Plana que la Société avait en portefeuille.

Le portefeuille-titres, qui constitue le principal élément de l'actif, se trouve néanmoins en augmentation de 4 millions de francs environ, à 29.309.823 fr., ainsi que les participations qui passent à 2.771.512 francs. Dans cette augmentation de 4 millions est comprise la somme de 2.702.854 fr. d'actions Consortium du Nord, destinées à être annulées, et celle de 1.200.000 fr. de nouveau investies dans le Domaine de Potinville. Le rapport fait observer, après avoir énuméré les principales valeurs constituant le portefeuille, que celui-ci est susceptible de réalisation immédiate, et permettrait à la société, le cas échéant, de disposer de capitaux importants.

Le rapport signale la cession en cours d'exercice de la totalité des intérêts de la Société dans les Pétroles de Silva Plana à la suite de divergences de vue avec le groupe possédant une partie du contrôle de cette affaire.

La Société anonyme du Domaine de Potinville a réalisé un bénéfice brut de 1.415.543 fr., mais à la suite de l'absorption de la [Société France-Afrique](#), la totalité de ces bénéfices a été affectée à des amortissements.

Le Consortium immobilier du Nord s'est borné, pendant l'exercice 1933, à la gestion de son actif Immobilier sans entreprendre d'affaires nouvelles. Cette société cherche à dénouer, dans les conditions les moins onéreuses, les opérations traitées par ses filiales dans la zone Ouest des fortifications et pour lesquelles le Consortium du Nord a consenti au Consortium immobilier du Nord, pour un maximum de 8 millions de francs, une caution sous des conditions bien déterminées. La résiliation d'une partie des engagements a, d'ailleurs, fait l'objet d'un vote favorable du conseil municipal de Paris, ce qui dégagerait le Consortium du Nord de près de la moitié de son cautionnement.

Le rapport indique encore qu'au cours de l'exercice envisagé, si la Société a eu à étudier un nombre assez important d'affaires nouvelles, il n'en a été retenu que fort peu, le conseil s'efforçant avant tout d'alléger la Société d'une partie considérable de ses immobilisations.

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le même jour afin de mettre les statuts en harmonie avec la loi du 13 novembre 1933, a été reportée faute du quorum.

(L'Information financière, économique et politique, 4 juin 1935)

Depuis le 1^{er} janvier, la hausse de la Bourse de Paris a relevé sensiblement la valeur du portefeuille.

L'assemblée générale tenue le 3 juin 1936 a approuvé les comptes de l'exercice 1934 qui présentent un excédent bénéficiaire de 1.136.110 fr., ramenant le déficit antérieur à 3.067.249 francs.

Cet exercice, déclare le rapport, a encore été très affecté par la situation économique qui a entraîné un ralentissement sensible des opérations qui constituent les éléments de l'activité de la société. Au cours de l'exercice, il a été procédé à des compressions nouvelles des frais généraux.

Le portefeuille-titres, qui constitue le principal élément d'actif, s'élève à 26.471.880 fr. 49 en diminution de 3 millions environ, principalement du fait de l'annulation de 10.000 actions Consortium du Nord rachetées en dessous du pair à la suite de l'autorisation de l'assemblée extraordinaire du 18 juillet 1933. Cette annulation d'actions a laissé un bénéfice de 1 472.770 fr. porté au compte de profits et pertes.

Le portefeuille comprend pour 7 millions 161.438 fr. de rentes et de valeurs cotées à terme au Parquet ; pour 2 millions 262.053 francs de valeurs de mines d'or et 853.843 fr. de valeurs diverses cotées au marché à terme en Banque. Le domaine de Potinville figure pour 5 millions 591.042 fr. à la rubrique valeurs cotées au comptant ou hors cote qui comporte également pour 2.650.036 fr. de valeurs diverses. Au poste « Valeurs non cotées », le Consortium immobilier du Nord figure pour 4.903.562 fr. et les valeurs diverses pour 3.049.003 francs.

L'ensemble de ces titres est porté au bilan au prix de revient et le rapport des commissaires indique une moins-value de 5.763.455 fr. en ce qui concerne les titres cotés officiellement, y compris les actions du Domaine de Potinville*, cotées hors cote. Quant aux titres non cotés, ils comprennent les actions du Consortium immobilier du Nord qui figurent pour 4.901.373 fr., dont le commissaire aux comptes déclare qu'il est difficile de déterminer la valeur exacte.

Le président a déclaré à l'assemblée que la hausse qui se produit depuis deux mois à la Bourse de Paris a relevé sensiblement le montant des titres cotés, et, que cette partie du portefeuille se trouve à peu près nivelée.

En ce qui concerne les participations, elles se trouvent en diminution à 2 millions 11.258 fr. contre 2.771.612 fr. par suite des remboursements reçus en 1934 sur la participation dans le film « La Châtelaine du Liban ».

Les résultats d'exploitation de Potinville* ont pu s'établir à des niveaux voisins de ceux de l'exercice précédent ; mais, en raison de la situation économique en Tunisie, les bénéfices de l'exercice, s'élevant à 948.335 fr., ont été affectés à une provision pour fluctuations des cours.

Le Consortium immobilier du Nord a dû limiter son activité principale à la gestion de son domaine immobilier. Il a pu diminuer dans une mesure non négligeable une partie de ses engagements vis-à-vis de la Ville de Paris.

Le conseil a signalé à l'assemblée que M. Paul Motte, pour des raisons de santé, a résigné ses fonctions d'administrateur.

M. Jean York, administrateur sortant, a été réélu pour six ans.

CONSORTIUM DU NORD

(L'Information financière, économique et politique, 29 mai 1936)

Dans le dernier trimestre 1935, la Société a trouvé l'emploi d'une partie importante de ses disponibilités, dans l'achat d'un lot d'actions du Palais de la Jetée-Promenade de Nice.

L'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1936 qui s'est tenue sous la présidence de M. Joseph Devilder, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1935 (analysés dans *l'Information* du 9 mai) qui font apparaître une perte de 174.630 fr. Le solde débiteur total se trouve donc porté à 3.231.879 francs. Cet exercice, déclare le rapport, s'est déroulé au milieu de circonstances générales difficiles. La volonté d'activité n'a pas rencontré les éléments favorables qu'aurait pu apporter une amélioration économique ou un réveil de l'esprit d'entreprise. Les charges fiscales, encore aggravées par les décrets-lois, ont grevé d'une manière excessive la production et les échanges. D'autre part, à plusieurs reprises, les marchés financiers ont été influencés par de vives tensions monétaires qui ont paralysé toute initiative.

Le conseil ne s'est pas départi, en conséquence, d'une grande prudence dans l'étude des affaires qui ont été soumises à la société.

Il croit, néanmoins, qu'il y a lieu de réagir contre tout excès de pessimisme qui ferait abstraction des facteurs favorables que l'on peut trouver dans la situation générale.

La thésaurisation qui, sous toutes ses formes, est un des principaux obstacles à une reprise des affaires, ne peut avoir qu'un temps. Il n'est pas impossible que les événements, qui se succèdent parfois avec une rapidité imprévue, n'apportent bientôt quelques raisons d'espérer.

Dans le dernier trimestre de l'exercice écoulé, la Société a trouvé l'emploi d'une partie importante de ses disponibilités dans l'achat d'un lot d'actions du Palais de la Jetée-Promenade* de Nice, opération qui a été complétée au début du présent exercice et qui a permis de prendre le contrôle de cette affaire.

Fondée à Nice il y a plus de 60 ans, elle n'a cessé de donner à ses propriétaires des résultats substantiels. Ouverte toute l'année, elle s'adresse à une clientèle moyenne qui comprend, non seulement les hôtes de passage, mais surtout les Niçois eux-mêmes, ce qui assure à ses recettes annuelles une stabilité que connaissent bien peu d'affaires similaires.

La constance des résultats témoigne du caractère de stabilité de cette affaire et de la solidité de ses bases d'exploitation due à sa clientèle locale.

Le portefeuille-titres de la Société s'élevait, au 31 décembre 1935, à 29 millions 163.120 francs.

L'incertitude des temps actuels, qui se traduit à la Bourse, dans des marchés souvent très étroits, par des fluctuations d'une amplitude considérable, sans égard à la valeur intrinsèque des titres, ne doit pas, néanmoins, faire perdre confiance dans une amélioration des cours qui, dans bien des cas, seraient très certainement justifiée.

Les participations ont assez fortement diminué à 1.434.127 fr. contre 2.011.258 fr.

Cette diminution est due pour une large part aux rentrées sur la participation dans le film « La Châtelaine du Liban ».

Malgré la crise économique qui a sévi vivement en Tunisie, le Domaine de Potinville* a donné, pour l'exercice 1934-1935, des résultats en amélioration très nette sur ceux de l'exercice précédent.

La production vinicole, en forte augmentation sur les années précédentes, a bénéficié d'une reprise sensible des cours. D'autre part, le marché de la chaux, après avoir connu des vicissitudes diverses au cours de l'exercice, a fini par se stabiliser dans des conditions favorables pour la Société, qui a pu ainsi clôturer son exercice par un solde bénéficiaire après de larges affectations aux amortissements.

Le Consortium immobilier du Nord, dont l'activité, du fait des événements, reste limitée à la simple gestion de son domaine immobilier, a engagé des négociations avec

la Ville de Paris, en vue d'un règlement général des diverses opérations qu'elle avait traitées avec cette dernière.

Il est permis de considérer que ce règlement deviendra effectif dès cette année, rendant ainsi sans objet les cautions données à la Société, sous des conditions d'ailleurs nettement précisées et pour un montant limité.

CONSORTIUM DU NORD
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1937)

Dans son rapport à l'assemblée ordinaire du 28 juin, le conseil, après avoir souligné les difficultés créées par les transformations sociales et l'instabilité monétaire, et l'effet stimulant de la dévaluation du franc sur les marchés financiers, fait remarquer que la complexité des problèmes intérieurs et extérieurs restant à résoudre entretient une atmosphère peu favorable à une reprise véritablement durable.

Il donne ensuite quelques indications sur les principales participations de la société.

Le Palais de la Jetée-Promenade*, à Nice, a subi le contrecoup des lois sociales, mais depuis le début de l'exercice actuel, la société a pu augmenter le chiffre moyen de ses recettes.

La Société du Domaine de Potinville* a réalisé, pour 1935-36, un bénéfice net de 1.110 763 fr. qui a permis la distribution d'un dividende de 75 fr. Cette société a bénéficié de l'augmentation sensible du prix des vins. Ces conditions favorables se maintiennent pour l'exercice en cours dont on peut espérer des résultats satisfaisants.

Le Consortium immobilier du Nord n'a pas obtenu de la Ville de Paris le règlement définitif des diverses opérations qu'il avait traitées avec cette dernière.

Vu l'incertitude du moment, le conseil n'a pas cru devoir retarder la réalisation des titres qui constituaient la contrepartie de l'achat des actions du Palais de la Jetée-Promenade, et a, de ce chef, enregistré la perte qui figure au bilan.

Il convoquera prochainement une assemblée extraordinaire pour lui proposer la réduction du capital social afin d'amortir les pertes des exercices antérieurs, de réajuster le capital à la valeur actuelle de l'actif et de permettre la reprise des affaires sociales dans des conditions assainies.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice qui lui étaient présentés et qui font apparaître une perte de 4 220 431 fr.

CONSORTIUM DU NORD
(*Le Journal des débats*, 14 août 1937)

Une assemblée générale ordinaire est convoquée extraordinairement le 19 août par le commissaire aux comptes avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur une modification éventuelle dans la composition du conseil d'administration ;
 - Délibération et vote sur le maintien, la révocation de tout ou partie des administrateurs en exercice ;
 - Nomination, s'il y a lieu, de nouveaux administrateurs ;
 - Mesures diverses.
-

CONSORTIUM DU NORD*

(*La Journée industrielle*, 21 août 1937)

Réunis le 19 août en assemblée ordinaire, tenue à titre extraordinaire, les actionnaires ont décidé de mettre fin aux mandats d'administrateur de MM. Duplex et Devilder.

Ils ont ensuite élu, en qualité de membres du conseil d'administration, MM. Jacques Fastout ⁷ et Julien Deros ⁸, qui rempliront les fonctions d'administrateurs. D'autre part, M. Jean York a été maintenu dans ses fonctions de président du conseil d'administration.

CONSORTIUM DU NORD
(*Le Journal des finances*, 24 septembre 1937)

Siège transféré du 154, boul. Haussmann au 129, av. des Champs-Élysées, Paris.

CONSORTIUM DU NORD
(*Le Temps*, 13 février 1938)

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée extraordinaire du 26 février de réduire le capital de 35 à 14 millions en ramenant le nominal des actions de 500 à 200 francs. En même temps, il sera demandé aux porteurs de parts de s'associer aux sacrifices des actionnaires en réduisant, au profit de ces derniers, de 30 à 25 % leur participation au surplus des bénéfices. Leurs droits en cas de liquidation dans l'excédent d'actif laissé par le remboursement des actions seront également réduits de 40 à 30 %, la participation des actions étant portée de 60 à 70 %.

Cette opération permettra d'amortir les pertes antérieures qui s'élevaient au 31 décembre 1936 à 7.452.311 francs et de procéder aux amortissements nécessaires.

L'exercice 1937 se soldera encore par une perte qui sera toutefois inférieure à celles des exercices précédents et qui est due à des réalisations d'actifs déjà dépréciés.

Consortium du Nord
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1938)

L'assemblée ordinaire, tenue le 25 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1937 qui se soldent par une perte de 484.850 fr formant avec le report déficitaire antérieur un solde débiteur total de 7.937.161 francs.

M. Philippe Déros a été nommé administrateur.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a voté la réduction du capital de 35 à 10 millions 1/2, le nominal des actions étant ramené de 500 à 150 fr. L'assemblée des porteurs de parts a été reportée faute de quorum à une date ultérieure.

CONSORTIUM DU NORD

⁷ Les Fastout sont impliqués dans les Pétroles de Silva-Plana (Auguste Fastout, président), dont le Consortium du Nord était un gros actionnaire, et dans la Banque française.

⁸ Julien Déros (1877-1938) : frère de Paul Déros, agent de la Navigation mixte à Oran, et de Philippe Déros, administrateur de diverses sociétés dont le [Domaine de Potinville](#).

(*Le Journal des débats*, 15 juin 1939)

Les comptes de 1938 se soldent par un bénéfice de 107.856 francs que le Conseil proposera de reporter à nouveau. Rappelons que l'exercice 1937 s'était traduit par une perte de 484.850 francs.

CONSORTIUM DU NORD

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1939)

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1938 que nous avons analysés dans l'information du 14 juin dernier. Ils se soldent par un bénéfice net de 107.856 fr. qui a été reporté à nouveau. M^{me} Laure Fastout et M. Rodolphe Monnet ont été nommés administrateurs. L'assemblée a également renouvelé le mandat d'administrateur de M. Jacques Fastout venant à expiration.

Le rapport du conseil signale que l'année 1938 a été caractérisée par de nouvelles variations de la valeur du franc et par des crises internationales qui ont eu sur le marché général des affaires une influence sur laquelle il est inutile d'insister. Pour la Société, exercice écoulé a été marqué par l'assainissement définitif de sa situation, obtenu grâce aux mesures que les actionnaires ont bien voulu approuver lors de l'assemblée extraordinaire du 25 juin 1938.

L'activité de la Société a été sans cesse entravée par les événements. Devant l'incertitude de la conjoncture, le conseil a reporté toute son attention sur les affaires dont la Société possède le contrôle, et il a eu toute satisfaction à ce sujet. Les résultats obtenus ayant été meilleurs encore que les précédents.

La Société anonyme du Domaine de Potinville a réalisé, pour son exercice 1937-1938, un bénéfice net de 1.440.629 fr. contre 1.384.888 fr. Le dividende a maintenu à 75 fr. par action.

C'est tout particulièrement dans le domaine agricole que la progression des bénéfices s'est faite sentir. Le vignoble a donné 13.511 hecto contre 12.570, et la récolte de céréales et d'olives a été très belle. La production de chaux avait pratiquement obtenu son maximum, eu égard à la capacité de l'usine ; ceci a incité la Société à une remise en ordre de marche de sa deuxième usine. Enfin, cette société a poursuivi régulièrement l'accroissement du montant de sa trésorerie qui atteint maintenant près de 50 pour cent du capital social.

Le Palais de la Jetée-Promenade à Nice, conformément aux prévisions faites dans le rapport de l'année dernière, a distribué un dividende de 5 % pour son exercice clôturé le 30 août 1938. Les résultats bénéficiaires, qui étaient déjà en forte augmentation sur ceux de l'exercice écoulé, se sont encore améliorés pendant le premier semestre de l'exercice en cours et le conseil a tout lieu de croire que, sauf événement imprévu, cette Société pourra enregistrer en fin d'exercice des résultats substantiels dont le Consortium du Nord pourra profiter, recueillant ainsi le bénéfice de ses patients efforts.

Les affaires immobilières dans lesquelles la Société est intéressée ont fait l'objet de très larges amortissements dans le bilan qui est présenté. À ce sujet, la ville de Paris a assigné la Société en paiement de la caution qu'elle avait donnée à la Société immobilière de la Porte d'Auteuil pour un montant de 4.500.000 fr. Le conseil a résisté à cette prétention en raison du fait que plusieurs conditions auxquelles était subordonnée cette caution n'avaient pas été remplies et que, par suite, le conseil estimait celle-ci inopérante. Ce procès est actuellement en cours devant civil de la Seine.

Consortium du Nord
Conseil : J. York, P.-D. ; M^{me} L. Fastout ; R. Monnet ; P. Deros ; J. Fastout.
Commissaire aux comptes : M. Châtelain et M. Gutjhar, suppléant.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 432 :
Consortium du Nord
Conseil : J. Fastout, pdt-dir. gén. ; R. Monnet, H. York ⁹.
Commissaire aux comptes : M. Châtelain et M. Gutjhar, suppléant.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 465 :
Consortium du Nord
Idem.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 292 :
Consortium du Nord
Conseil : J. Fastout, pdt-dir. gén. ; H. York.
Commissaire aux comptes : M. Châtelain.

CONSORTIUM DU NORD [Desfossés 1956/530]

Paris, 47-49, rue Vivienne [= Banque française, dite Bq Fastout].
S.A., 20 août 1926.
Fastout (Denis)[1919-2014][fils d'Auguste], 120 (pdg Bq frse), 530 (pdg Consortium du Nord).
Igoïn (Albert), 196 (Parisienne bq), 530 (Consortium du Nord), 1802 (Frse cult.+ particip.).
Auboin [de Sézanne](Max-Albert)[WWE 1967 : anc. adm. Sté parisienne de bq], 530 (Consortium du Nord).
Champion (Gabriel), 530 (Consortium du Nord).

Commissaire aux comptes : M. Châtelain.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 20 août 1926, pour une durée de 99 ans.
OBJET : Étude et réalisation de toutes entreprises et opérations industrielles et commerciales, financières et immobilières; constitution de toutes sociétés nouvelles ou prise de participation dans toutes affaires.

PARTICIPATIONS : Palais de la Jetée-Promenade, à Nice; Banque française.

CAPITAL SOCIAL : 541.800.000 fr., divisé en 180.600 actions de 3.000 fr. À l'origine, 10 millions, porté en 1927 à 15 millions, en mars 1929 à 30 millions et en juin 1930 à 60 millions, par la création de 60.000 actions d'apports: Ramené en décembre 1932 à 40 millions par rachat et annulation de 40.000 actions B. Ramené en 1934 à 35 millions (suppression des actions B). Ramené en 1938 à 10.500.000 fr. par réduction du nominal des actions de 500 à 150 fr. Porté en 1952 à 63.000.000 de francs. Regroupement en actions de 3.000 fr. à partir du 19 mai 1952. Porté en 1955 à 541.800.000 francs par création de 159.600 actions de 3.000 fr. (apports et apports-fusion). En voie d'augmentation, à 812.700.000 fr. par émission à 3.300 fr. de 90.300 actions de 3.000 fr. (1 pour 2).

PARTS BÉNÉFICIAIRES : 10.000 parts. Aucun droit de souscription dans les augmentations de capital. Aucune clause de rachat.

ASSEMBLEE GÉNÉRALE : En juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions ; prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur le surplus : 10 % au conseil. Sur le solde : 75 actions, 25 % aux parts.

LIQUIDATION : Remboursement du capital ; le reliquat : 70 % aux actions, 30 % aux parts.

⁹ Honoré, Roger York (1896-1963) : fils de Jean.

TRANSFERTS ET CONVERSION : Banque française.

SERVICE FINANCIER : Banque française.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions et parts 23. - Notice SEF : BA 58.

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 2 (8 juin 1956), 147 fr.; 3 : droit d'attribution ; 4 : droit de souscription (1 pour 2).

Nota : Répartition, depuis le 15 octobre 1953 de 1 action Banque Française pour 30 actions regroupées de 3.000 fr. Consortium du Nord.

	Produits bruts	Bénéfice net	Bénéfice distr.	Perte	Divid. par act.
	(en 1.000 fr.)				(en fr.)
1940	187	—	—	2.416	9
1941	5.099	4.186	630	—	9
1942	865	236	630	—	9
1943	2.800	2.030	630	—	—
1944	181	—	—	592	—
1945	211	—	—	551	—
1946	1.476	—	—	793	—
1947	347	—	—	1.371	—
1948	566	—	—	1.615	—
1949	1.071	—	—	1.214	—
1950	206	—	—	2.116	—
1951	5.947	3.132	—	—	—
1952	11.450	4.044	—	—	—
1953	3.396	699	—	—	—
1954	15.226	6.029	3.780	—	180

BILANS AU 31 DECEMBRE
(En 1.000 francs)

	1950	1951	1952		1154
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	—	11	11	11	1.571
Autres valeurs immobilisées	50.261	50.186	86.525	138.839	150.485
Realisable :					

Débiteurs	484	4.723	15.470	1.425	597
Titres de placement	—	—	8.458	20.064	16.448
Disponible	915	2.815	6.987	2.376	4.182
Résultats	2116	—	—	—	—
	<u>53.776</u>	<u>66.472</u>	<u>117.451</u>	<u>162.715</u>	<u>173.253</u>
PASSIF					
Capital	10.500	10.500	63.000	63.000	63.000
Réserves	46.303	46.303	44.069	94.484	94.484
Fonds de renouvellement et provisions.	—	—	352	4.396	7.245
Dette a court terme	228	11.908	5.986	136	2.495
Benefices	—	3.132	4.044	699	6.029
Report déficitaire	8.250	5.866	—	—	—
	<u>53.776</u>	<u>66.472</u>	<u>117.451</u>	<u>162.715</u>	<u>173.253</u>

Henry Coston, *Le retour des 200 familles*, 1960 :

Joseph Lanet, ancien député de la Seine (1951-1955), secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports de Pierre Mendès France, représentant d'Igoïn (Parisienne de banque), comme adm. du Consortium du Nord et vice-président de la Compagnie française de cultures et de participations (ex-[Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient](#)).